VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 2

PRESENTATION DU RAPPORT 2019 DE L'OBSERVATOIRE DES ENGAGEMENTS

Rapporteur : Monsieur Gérard BOHNER

La Municipalité s'est engagée en 2016 dans la mise en œuvre d'un Pacte de développement et de solidarité qui vise à énoncer les contreparties aux efforts fiscaux demandés aux clermontois et à réaffirmer une ambition forte : poursuivre la mutation du territoire clermontois, en déployant des politiques publiques ambitieuses, dans un contexte budgétaire contraint. Le pacte de développement et de solidarité est organisé autour de quatre grands axes :
- rendre chaque jour la vie plus facile ;
- une ville attractive ;
- une ville plus solidaire et civique ;
- une ville dynamique et bouillonnante.

La Municipalité a souhaité également être novatrice dans la gouvernance avec les clermontois en créant un Observatoire indépendant, chargé de suivre les engagements pris dans le pacte de développement et de solidarité. Cet engagement a été repris dans la délibération cadre portant les axes de la Politique publique de Démocratie Contributive du 23 juin 2017.

Constitution de l'Observatoire des engagements

L'Observatoire des engagements a été constitué en décembre 2018, pour la durée du mandat :
1/ d'un collège d'élus municipaux :
- un représentant par groupe politique.

2/ d'un collège d'habitants :
- 15 habitants tirés au sort sur les listes des anciens membres du collège habitants des CCVL ;
- 10 habitants en liste complémentaire, tirés au sort dans les mêmes conditions.

L'Observatoire des engagements est présidé par Monsieur le Maire. La présidence déléguée est assurée par Monsieur Gérard BOHNER, Adjoint au Maire à la Démocratie de Proximité. Madame NOUHEN est membre de droit en tant qu'Adjointe aux Finances.

Le rôle de l'Observatoire

Les premiers travaux de l'Observatoire ont permis aux membres de mieux définir quel devait être leur rôle.

L'Observatoire des engagements n'est pas une instance d'évaluation des politiques publiques mais d'observation afin de déterminer si la collectivité respecte les engagements pris auprès des habitants. Il formule un avis objectif et argumenté afin d'indiquer, au regard des actions mises en place, si chaque engagement est « non réalisé », « en cours de réalisation », « tenu » ou « dépassé ».

Le rôle de l'Observatoire est donc de contrôler l'application et le suivi des engagements pris dans le *« Pacte de Développement et de Solidarité »*, particulièrement *« les mesures en termes de fiscalité en lien avec l'augmentation de 9 % de la fiscalité votée par la majorité municipale début 2016 - augmentation en une seule fois pour toute la durée du mandat »*.

Les membres de l'Observatoire peuvent également faire des propositions sur les sujets qu'ils souhaitent aborder.

L'animation de l'Observatoire est assurée par un prestataire extérieur, chargé également de la rédaction et de la mise en forme du rapport annuel.

La méthode de travail employée par l'Observatoire

La méthodologie mise en œuvre a été construite collectivement et validée par ses membres. Elle vise à répondre aux deux principes qui ont présidé à la création de l'Observatoire : « *indépendance* » et « *dialogue et concertation en toute transparence* ».

Pour réaliser l'évaluation de l'état d'avancée des engagements choisis, les membres ont décidé de mettre en place des groupes de travail, chaque membre étant libre, en fonction de ses disponibilités, de participer à un ou plusieurs groupes en présence des Directions et Adjoint.e.s concerné.e.s.
En 2018, puis de nouveau en 2019, ces groupes de travail ont fait l'objet de comptes rendus et d'allers retours entre les membres de l'Observatoire, jusqu'à la formalisation d'un rapport.

En 2018, et puisque seulement 7 des engagements avaient pu être étudiés, c'est un rapport intermédiaire qui a été présenté au Conseil municipal de fin d'année.

En 2019, le rapport proposé au Conseil municipal présente l'intégralité des travaux de l'Observatoire sur ses deux années d'exercice. L'ensemble des engagements du Pacte a ainsi été étudié, et le rapport final a fait l'objet d'une validation des membres de l'Observatoire, lors d'une réunion plénière et conclusive.

Résultats des travaux de l'Observatoire des engagements (2018 et 2019)

Pour rappel, le *« Pacte de Développement et de Solidarité »* se décline en 10 engagements. L'un d'entre eux se divisant en 3 paquets de mesures, les membres de l'Observatoire ont choisi d'étudier chacun d'entre eux comme un engagement à part entière (voir le Pacte, en annexe du rapport final de l'ODE ci-joint). Nous considérons donc ici que l'Observatoire a étudié non pas 10 mais 12 engagements, représentant un total de 35 mesures.*

D'un point de vue quantitatif, l'évaluation des engagements et des mesures se traduit de la manière suivante :

12 Engagements	9 tenus 3 en cours 0 dépassé
35 Mesures	2 dépassées 25 tenues 8 en cours

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport pour information.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 DEC. 2019

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

CLERMONT-FERRAND
ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Gérard BOHNER

Observatoire des engagements de Clermont-Ferrand

Rapport final 2018-2019

Novembre 2019

Préambule

Ce ***Rapport final de l'Observatoire des engagements (2018-2019)*** a été rédigé collectivement et validé par les membres de l'ODE réunis en séance plénière le 21 novembre 2019. Ce document concerne l'ensemble des travaux menés par l'ODE durant ses deux années d'exercice, 2018 et 2019. Il présente **l'évaluation de l'intégralité des engagements** pris par l'équipe municipale dans le ***« Pacte de Développement et de Solidarité »*** pour la Ville, daté du 6 janvier 2016.

Sommaire

PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE DES ENGAGEMENTS..... - 4 -

1- Création de l'Observatoire des engagements..... - 4 -
2- Composition de l'Observatoire des engagements..... - 4 -
3- Rôle et fonctionnement de l'Observatoire des engagements..... - 5 -
4- Méthode d'évaluation de l'état d'avancée des engagements et de rédaction du rapport annuel... - 5-

ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS CHOISIS EN 2018 PAR LES MEMBRES DE L'ODE ET AVIS DE L'OBSERVATOIRE..... - 12 -

ENGAGEMENT : « POUR QUE NOS ENFANTS AIENT PLEINEMENT LEUR PLACE DANS NOTRE VILLE »..... - 12 -
1- Évaluation des mesures constituant l'engagement..... - 13 -
2- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement..... - 15 -
ENGAGEMENT : « POUR QUE LE VIVRE ENSEMBLE SOIT UNE RÉALITÉ CONCRÈTE DANS NOTRE VILLE »- 18 -
1- Évaluation des mesures constituant l'engagement..... - 19 -
2- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement..... - 24 -
ENGAGEMENT : « UN PLAN D'ACTION DE PLUSIEURS ANNÉES POUR PRÉSERVER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE »..... - 24 -
1- Évaluation des mesures constituant l'engagement..... - 25 -
2- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement..... - 28 -
ENGAGEMENT : « UNE GESTION RIGOUREUSE DES DÉPENSES PUBLIQUES »..... 29
1- Échanges autour de l'engagement..... 29
2- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement..... 30
ENGAGEMENT : « DES TARIFS D'ACCÈS AUX SERVICES REVISITÉS POUR ÊTRE PLUS JUSTES »..... 31
1- Échanges autour de l'engagement..... 31
2- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement..... 32
ENGAGEMENT : « LE MAINTIEN DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS »..... 32
1- Échanges autour de l'engagement..... 32
2- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement..... 33
ENGAGEMENT : « AUCUNE AUTRE AUGMENTATION DES TAUX DURANT TOUTE LA DURÉE DU MANDAT »... 33
1- Échanges autour de l'engagement..... 33
2- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement..... 34

ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS ETUDIES EN 2019 PAR LES MEMBRES DE L'ODE ET AVIS DE L'OBSERVATOIRE..... 35

ENGAGEMENT : « UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ ET AMBITIEUX POUR TOUS, QUE NOUS ALLONS CONDUIRE ET RENFORCER, SANS EXTERNALISATION NI PRIVATISATION »..... 35
1- Échanges autour de l'engagement..... 35
2- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement..... 36
ENGAGEMENT : « UN PLAN D'INVESTISSEMENTS DE 35 MILLIONS TOUS LES ANS POUR TOUS LES QUARTIERS ET TOUS LES SECTEURS »..... 37
1- Échanges autour de l'engagement..... 38
2- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement..... 39
ENGAGEMENT : « POUR UNE VILLE INTERGÉNÉRATIONNELLE ET SOLIDAIRE »..... 39
1- Évaluation des mesures constituant l'engagement..... 39
2- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement..... 42
ENGAGEMENT : « L'AMÉLIORATION DE NOTRE CADRE DE VIE ET DE NOTRE DÉVELOPPEMENT… L'ATTRACTIVITÉ DE LA VILLE EST INDISPENSABLE POUR LES INVESTISSEURS, L'EMPLOI, LES ENTREPRISES ET LES 38 000 ÉTUDIANTS »..... 43
1- Échanges autour de l'engagement..... 47
2- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement..... 49

SYNTHÈSE..... 50

ANNEXES..... 60

Présentation de l'Observatoire des engagements

1- Création de l'Observatoire des engagements

Par un courrier en date du 6 janvier 2016, le Maire de Clermont-Ferrand, Olivier Bianchi, et l'équipe municipale ont proposé aux Clermontois un ***« Pacte de Développement et de Solidarité »*** pour la Ville.

Ce pacte réunit une série d'engagements de la municipalité en dix grandes *« mesures fortes »*. Ce document est fourni en annexe du présent rapport.

La dixième grande mesure prévoyait : *« La création d'un* ***Observatoire indépendant pour l'application de ce pacte****. Ce pacte sera mis en œuvre dans le cadre de la méthode qui est celle de l'équipe municipale : dialogue et concertation en toute transparence avec les citoyens. Cet observatoire, indépendant, sera chargé de contrôler l'application et le suivi de ce pacte. »*

Conformément à cet engagement municipal, l'Observatoire des engagements a été créé et son lancement a donné lieu à une première réunion le 20 décembre 2017.

2- Composition de l'Observatoire des engagements

L'Observatoire des engagements se compose :

- **d'un collège d'élus**, composé d'un représentant de chaque groupe politique,
- **d'un collège d'habitants** constitué de quinze membres issus du collège « habitants » des anciens CCVL. Une liste complémentaire de quinze membres est constituée pour pallier d'éventuelles défections.

L'Observatoire est présidé par Gérard BOHNER, Adjoint en charge de la Démocratie de proximité, en tant que représentant désigné de Monsieur le Maire.

En tant qu'Adjointe en charge des Finances de la Ville, Françoise NOUHEN, 1ère Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand, est membre de droit de l'Observatoire des engagements.

La liste des membres de l'Observatoire des engagements est présentée en annexe de ce rapport.

3- Rôle et fonctionnement de l'Observatoire des engagements

L'Observatoire des engagements n'est pas une instance d'évaluation des politiques publiques mais d'observation afin de déterminer si la collectivité respecte les engagements pris auprès des habitants. Il formule un avis objectif et argumenté afin d'indiquer, au regard des actions mises en place, si chaque engagement est « non réalisé », « en cours de réalisation », « tenu » ou « dépassé ».

Le rôle de l'Observatoire est donc de contrôler l'application et le suivi des engagements pris dans le *« Pacte de Développement et de Solidarité »*.

Les membres de l'Observatoire peuvent également faire des propositions sur les sujets qu'ils souhaitent aborder.

Les principes de fonctionnement de l'Observatoire des engagements sont les suivants :

- Les membres de l'observatoire sont nommés pour un an et travaillent en toute indépendance.

- Les travaux de l'ODE font l'objet d'un rapport annuel sur l'avancement des engagements contenus dans le *« Pacte de Développement et de Solidarité »*. Ce rapport est présenté au Conseil Municipal de décembre, consacré au vote du budget.

Le présent document est le rapport final de l'Observatoire des engagements de la ville de Clermont-Ferrand.

Il a été réalisé par un garant extérieur à la mairie, Éric Fayet, consultant clermontois pour l'agence de concertation Palabreo, chargé, en tant que *« plume de l'Observatoire »*, de l'accompagner dans la rédaction et la mise en forme de son rapport annuel.

4- Méthode d'évaluation de l'état d'avancée des engagements et de rédaction du rapport annuel

Les travaux de l'Observatoire des engagements de la ville de Clermont-Ferrand se sont déroulés durant deux années consécutives : 2018 et 2019.

La méthodologie mise en œuvre durant ces deux années d'activité a été construite collectivement et validée par ses membres. Elle vise à répondre aux deux principes qui ont présidé à la création de l'Observatoire : « *indépendance* » et « *dialogue et concertation en toute transparence ».*

❖ Déroulé des travaux de l'Observatoire des engagements en 2018

Après la réunion de lancement du 20 décembre 2017, les membres de l'Observatoire

se sont retrouvés à nouveau en séance plénière le 7 février 2018. Durant cette deuxième rencontre, ils ont choisi d'évaluer séparément les trois engagements constitutifs de la quatrième *« mesure forte »* du *« Pacte de Développement et de Solidarité »* intitulée *« La poursuite des grandes politiques publiques et des réalisations innovantes »*, à savoir :

- Pour que nos enfants aient pleinement leur place dans notre ville ;
- Pour que le « Vivre ensemble » soit une réalité concrète dans notre ville ;
- Pour une ville intergénérationnelle et solidaire.

Ils ont aussi décidé d'étudier une première série d'engagements avant l'été 2018, et une seconde, regroupant les engagements liés aux finances locales, à l'automne 2018.

Les membres de l'Observatoire ont donc choisi d'étudier trois engagements avant l'été 2018 :

- Pour que nos enfants aient pleinement leur place dans notre ville ;
- Pour que le « Vivre ensemble » soit une réalité concrète dans notre ville ;
- Un plan d'action de plusieurs années pour préserver la tranquillité publique et prévenir la délinquance.

Pour réaliser l'évaluation de l'état d'avancée de la première série d'engagements, les membres ont décidé de se répartir la tâche en mettant en place quatre groupes de travail, chaque membre étant libre, en fonction de ses disponibilités, de participer à un ou plusieurs groupes. Organisés et animés par la Direction du Développement Social Urbain, ces groupes se sont déroulés durant les mois d'avril et mai 2018 :

- Groupe n°1 – 25 avril 2018 : Évaluation de l'engagement *« Pour que nos enfants aient pleinement leur place dans notre ville »* ;

- Groupe n°2 – 2 mai 2018 : Évaluation de la dimension développement de la nature et des déplacements durables en ville de l'engagement *« Pour que le Vivre ensemble soit une réalité concrète dans notre ville »* ;

- Groupe n°3 – 16 mai 2018 : Évaluation de la dimension *« plus sociétale et en rapport avec la population »* de l'engagement *« Pour que le Vivre ensemble soit une réalité concrète dans notre ville »* ;

- Groupe n°4 – 23 mai 2018 : Évaluation de l'engagement *« Un plan d'action de plusieurs années pour préserver la tranquillité publique et prévenir la délinquance »*.

Les quatre groupes de travail se sont déroulés de manière similaire :

- Introduction rappelant le rôle de l'Observatoire, l'engagement étudié par le groupe de travail et le déroulement de la réunion ;

- 1er temps : Des élus et/ou des représentants des services concernés ont présenté, documents à l'appui, les actions mises en place par leur direction pour répondre à l'engagement. A la fin de chaque présentation, les membres

du groupe de travail ont pu poser des questions et obtenu les précisions nécessaires à l'évaluation de l'engagement ;

- 2ème temps : Les membres du groupe de travail ont échangé sur les différentes mesures présentées par les services. Puis, grâce à un outil prenant la forme d'un tableau (cf. partie suivante), ils ont évalué ces mesures selon quatre appréciations proposées : non réalisée, en cours de réalisation, tenue, dépassée. Enfin, ils ont émis un avis du groupe de travail, avis collectif, provisoire et argumenté sur l'état d'avancée de l'engagement étudié ;

- Conclusion avec un rappel de l'intitulé de l'engagement à étudier lors de la réunion suivante.

Chaque groupe de travail a donné lieu à un compte-rendu détaillé réalisé par Éric Fayet, *« plume de l'Observatoire »*. Pour chacune des réunions, la méthodologie appliquée a été identique avec pour objectif un travail de rédaction impliquant les habitants ayant participé au groupe de travail :

- Durant la réunion, la *« plume de l'Observatoire »* a enregistré et pris en note l'ensemble des interventions puis aider, quand nécessaire, les habitants à formuler leur avis sur l'état d'avancée de l'engagement ;

- Ensuite, il a rédigé une première version du compte-rendu de la soirée, envoyée aux habitants ayant participé à la réunion en leur laissant une semaine pour la relire et proposer, si nécessaire, des remarques. Ces remarques ont été intégrées dans la version finale du compte-rendu ;

- Cette version finale, ainsi amendée et validée par les participants, a été envoyée à l'ensemble des membres de l'Observatoire des engagements afin que tous soient au même niveau d'information.

Les comptes-rendus de ces quatre groupes de travail sont disponibles à la Direction du Développement Social Urbain de la Ville de Clermont-Ferrand.

Le 20 juin 2018 s'est tenue une réunion plénière de synthèse du travail des groupes. A partir des compte-rendu des groupes de travail et grâce à un tableau reprenant pour chaque engagement étudié, l'évaluation des mesures présentées par les services et l'avis provisoire émis par le groupe de travail, les membres de l'Observatoire ont échangé afin d'émettre :

- Des remarques concernant le déroulement des groupes de travail et le travail de l'Observatoire ;

- Une évaluation consolidée par l'Observatoire de chaque mesure composant les engagements, après un balayage mesure par mesure des appréciations indiquées par les groupes et des remarques complémentaires qui les accompagnaient ;

- Un avis définitif de l'Observatoire après lecture, validation ou modification, des avis provisoires émis par les groupes de travail.

Cette méthodologie de travail progressive, selon laquelle des premiers avis sont formulés par des groupes de travail puis partagés et argumentés par les membres de l'Observatoire des engagements réunis en plénière, a été validée par eux. Il a été décidé de la reconduire pour les engagements évalués à l'automne.

Les éléments ainsi rédigés collectivement ont constitué le contenu d'un rapport intermédiaire de l'Observatoire des engagements envoyé à l'ensemble de ses membres en août 2018.

Lors de la réunion du 20 juin 2018, les membres de l'Observatoire ont décidé de consacrer, à l'automne, une séance plénière aux engagements concernant les finances publiques à l'exception de ceux qui ont trait aux investissements. En effet, le groupe a décidé de reporter l'étude de ces derniers à l'année 2019 afin de pouvoir se donner le temps nécessaire pour procéder à cette évaluation.

Les membres de l'Observatoire des engagements se sont donc réunis le 20 septembre 2018 et ont évalué l'état d'avancée des 4 engagements suivants :

- Une gestion rigoureuse des dépenses publiques ;
- Aucune autre augmentation des taux durant toute la durée du mandat ;
- Des tarifs d'accès aux services revisités pour être plus justes ;
- Le maintien des subventions aux associations.

Comme pour les groupes de travail précédents, un compte-rendu a été rédigé avec les membres du collège « habitants » de l'Observatoire des engagements présents à cette réunion, validé par leurs soins et envoyé à l'ensemble des membres de l'ODE. Ce compte-rendu est consultable à la Direction du Développement Social Urbain de la Ville de Clermont-Ferrand.

Les éléments de ce compte-rendu qui concernaient l'évaluation et les avis émis sur les quatre engagements traités ont été intégrés au rapport intermédiaire, rédigé en juillet, afin de produire une version n°1 du *Rapport 2018 de l'Observatoire des engagements*.

Cette version provisoire a été relue, amendée et validée lors de la séance plénière de l'Observatoire des engagements du 7 novembre 2018. Lors de cette réunion, les membres de l'Observatoire ont revu l'ensemble des mesures étudiées lors des réunions précédentes afin de prendre en compte les évolutions susceptibles d'être intervenues entre juin et novembre 2018. Au regard d'éléments complémentaires fournis par les services – document consultable à la Direction du Développement Social Urbain – deux mesures ont été réévaluées : *« Un plan pluriannuel pour lutter contre les incivilités en matière de propreté »* et *« Une grande concertation sur les quartiers (après la culture, l'éducation et les transports) »*. Initialement évaluées comme « en cours de réalisation », ces deux mesures, qui concernent l'engagement *« Pour que le Vivre ensemble soit une réalité concrète dans notre ville »*, ont été considérées finalement comme « tenues ».

Consacrée à la finalisation et la validation du rapport de l'ODE, cette séance a permis de produire collectivement le *Rapport 2018 de l'Observatoire des*

engagements. Il été présenté au Conseil Municipal du mois de décembre 2018 par Gérard Bohner, Adjoint en charge de la Démocratie de proximité, président de l'Observatoire en tant que représentant désigné de Monsieur le Maire.

❖ Déroulé des travaux de l'Observatoire des engagements en 2019

La méthodologie mise en œuvre en 2018 a été reconduite en 2019. Lors de la réunion de lancement de l'Observatoire des engagements 2019 qui s'est tenue le 11 avril 2019, ces membres ont décidé d'évaluer les quatre engagements qui n'avaient pu l'être en 2018, à savoir :

- Un service public de qualité et ambitieux pour tous, que nous allons conduire et renforcer, sans externalisation ni privatisation ;
- Un plan d'investissements de 35 millions tous les ans pour tous les quartiers et tous les secteurs ;
- L'amélioration de notre cadre de vie et de notre développement… L'attractivité de la ville est indispensable pour les investisseurs, l'emploi, les entreprises et les 38 000 étudiants ;
- Pour une ville intergénérationnelle et solidaire.

Lors de cette réunion la Direction du Développement Social Urbain a proposé aux membres de l'ODE la visite de l'un des grands chantiers décidés par l'équipe municipale. Après un vote, les habitants ont opté pour celui de la Comédie de Clermont, scène nationale. Cette visite a eu lieu le 25 juin 2019.

Pour réaliser l'évaluation de l'état d'avancée des quatre engagements, les membres de l'ODE ont décidé de se répartir la tâche en mettant en place deux groupes de travail. Organisés et animés par la Direction du Développement Social Urbain, ces groupes se sont déroulés durant le mois de juin 2019.

- Groupe n°1 – 4 juin 2019 : Évaluation des deux engagements suivants :
  - Un service public de qualité et ambitieux pour tous, que nous allons conduire et renforcer, sans externalisation ni privatisation ;
  - Un plan d'investissements de 35 millions tous les ans pour tous les quartiers et tous les secteurs.

- Groupe n°2 – 13 juin 2019 : Évaluation des deux engagements suivants :
  - Pour une ville intergénérationnelle et solidaire ;
  - L'amélioration de notre cadre de vie et de notre développement… L'attractivité de la ville est indispensable pour les investisseurs, l'emploi, les entreprises et les 38 000 étudiants.

Ces deux groupes de travail du printemps 2019 se sont déroulés d'une manière identique - décrite en page 8 du présent rapport - à ceux de 2018 avec un temps de présentation par les services et/ou les élus concernés des actions mises en place par leur direction pour répondre aux engagements étudiés, suivi d'un temps consacré aux délibérations du collège « habitants » pour évaluer les mesures présentées et émettre un avis argumenté provisoire du groupe de travail sur l'état d'avancée des engagements étudiés.

Comme pour les groupes de travail de 2018, un compte-rendu, rédigé avec les membres du collège « habitants » présents à ces réunions, validé par leurs soins puis envoyé à l'ensemble des membres de l'ODE, est consultable à la Direction du Développement Social Urbain de la Ville de Clermont-Ferrand.

Le 27 juin 2019 s'est tenue une réunion plénière de synthèse du travail des groupes. A partir des comptes rendus des deux groupes de travail, selon un déroulé identique et grâce à des outils similaires à celle du 20 juin 2018[1], les membres de l'ODE ont émis des remarques concernant le déroulement des groupes de travail, une évaluation consolidée par l'Observatoire de chaque mesure composant les engagements, un avis de l'Observatoire après lecture, validation ou modification, des avis émis par les groupes de travail.

Ces éléments rédigés collectivement ont constitué le contenu d'un rapport intermédiaire de l'Observatoire des engagements 2019 envoyé à l'ensemble de ses membres en septembre 2019.

Conformément aux décisions prises par l'Observatoire lors de cette réunion du 27 juin, ses travaux se sont ensuite déroulés de la manière suivante à l'automne 2019 :

- Groupe de travail n°3 – 16 octobre 2019 : Cette réunion a été consacrée à la présentation d'éléments complémentaires par les services concernés pour permettre à l'Observatoire d'émettre un avis définitif sur l'engagement intitulé *« L'amélioration de notre cadre de vie et de notre développement… L'attractivité de la ville est indispensable pour les investisseurs, l'emploi, les entreprises et les 38 000 étudiants »*. Ce groupe de travail a donné lieu à un compte-rendu consultable à la Direction du Développement Social Urbain de la Ville de Clermont-Ferrand ;

- Groupe de travail n°4 – 12 novembre 2019 : Lors de cette réunion de travail, la Direction des Finances et du Conseil de Gestion a apporté les précisions demandées par le groupe de travail du 4 juin 2019 concernant l'engagement *« Un plan d'investissements de 35 millions tous les ans pour tous les quartiers et tous les secteurs »*. Suite à cette présentation, les membres du collège « habitants », s'appuyant sur le rapport intermédiaire de juillet 2019 et le compte-rendu du groupe de travail du 16 octobre, a revu l'ensemble des conclusions émises par l'Observatoire concernant les engagements étudiés en 2019 pour préparer la rédaction de son rapport final. A la suite de ce *« balayage des engagements »* et au regard d'éléments nouveaux apportés par la DDSU, l'avis sur l'engagement *« Pour une ville intergénérationnelle et solidaire »* a été légèrement modifié : l'évaluation initiale « quasiment tenu » a évolué en « tenu ».

  Ce groupe de travail n'étant pas consacré à l'évaluation d'un ou plusieurs engagements mais à la révision des travaux réalisés au printemps 2019, il a été décidé qu'il ne donnerait pas lieu à un compte-rendu détaillé mais qu'Éric Fayet, *« plume de l'Observatoire »*, rédigerait une version n°1 du *Rapport final de l'Observatoire des engagements (2018-2019)* en se basant sur le *Rapport 2018 de l'Observatoire des engagements*, le rapport intermédiaire

1 Se référer à la page 9 de ce document.

2019, et en intégrant les modifications apportées lors de cet atelier ;

- Séance plénière – 21 novembre 2019 : Cette version provisoire a été relue, amendée et validée par les membres de l'ODE lors de cette réunion consacrée à la finalisation et la validation de son rapport final.

Cette dernière séance plénière a ainsi permis de produire collectivement le *Rapport final de l'Observatoire des engagements (2018-2019)*, présenté au Conseil Municipal du mois de décembre 2019 par Gérard Bohner, Adjoint en charge de la Démocratie de proximité, président de l'Observatoire en tant que représentant désigné de Monsieur le Maire.

Évaluation des engagements choisis en 2018 par les membres de l'ODE et avis de l'Observatoire

Engagement : « Pour que nos enfants aient pleinement leur place dans notre ville »

L'engagement « *Pour que nos enfants aient pleinement leur place dans notre ville* » comprend neuf mesures :

- La création d'un centre d'art pour les 0-6 ans ;
- Des temps de repos supplémentaires pour les enfants de 16h à 16h30 ;
- La restauration scolaire pour tous les enfants le mercredi ;
- Des taux d'encadrement en école élémentaire de 1 pour 18 enfants - au lieu de 1 pour 20 ;
- Un Pass 3ème pour faciliter la découverte des métiers de la collectivité de Clermont-Ferrand ;
- La gratuité des déplacements scolaires en transports en commun pour les écoles maternelles et primaires de la ville ;
- La rénovation programmée des restaurants scolaires des écoles Jean Macé, Pierre Mendès France, Jules Michelet et Victor Duruy ;
- Le Pass Culture qui donne accès gratuitement aux enfants et à leur famille aux musées de la Ville ;
- La création de postes de médiateurs culturels.

Ces mesures ont été présentées par :

- La Direction de l'Animation et de la Vie Associative ;
- La Direction de l'Enfance ;
- La Direction Études, Pilotage, Évaluation ;
- La Direction de la Culture.

1- Évaluation des mesures constituant l'engagement

	Mesure non réalisée	Mesure en cours de réalisation	Mesure tenue	Mesure dépassée
Mesure présentée par la Direction de l'Animation et de la Vie Associative				
La création d'un centre d'art pour les 0-6 ans		X		
Mesures présentées par la Direction de l'Enfance				
Des temps de repos supplémentaires pour les enfants de 16 h à 16 h 30			X	
La restauration scolaire pour tous les enfants le mercredi			X	
Des taux d'encadrement en école élémentaire de 1 pour 18 enfants - au lieu de 1 pour 20			X	

La gratuité des déplacements scolaires en transports en commun pour les écoles maternelles et primaires de la ville			X	
La rénovation programmée des restaurants scolaires des écoles Jean Macé, Pierre Mendès France, Jules Michelet et Victor Duruy.		X		
Mesure présentée par la Direction Études, Pilotage, Évaluation				
Un Pass 3ème pour faciliter la découverte des métiers de la collectivité de Clermont-Ferrand			X	
Mesures présentées par la Direction de la Culture				
Le Pass Culture donne accès gratuitement aux enfants et à leur famille aux musées de la Ville,				X
La création de postes de médiateurs culturels			X	
Total		**2**	**6**	**1**

Les membres de l'Observatoire des engagements se sont plus particulièrement

arrêtés sur trois mesures :

- La création d'un centre d'art pour les 0-6 ans : L'Observatoire indique que la mesure est en cours de réalisation car *« la phase test est terminée et le projet entre dans sa phase d'étude. Nous ne pouvons donc pas estimer que cette mesure est réalisée car nous sommes encore dans l'incertitude »* ;

- La rénovation programmée des restaurants scolaires des écoles Jean Macé, Pierre Mendès France, Jules Michelet et Victor Duruy : *« Cette mesure est en cours de réalisation puisque la rénovation de deux restaurants scolaires a pris du retard »* ;

- Le Pass Culture donne accès gratuitement aux enfants et à leur famille aux musées de la Ville : *« La mesure est tenue. Et même dépassée car après ce qui a été réalisé avec les jeunes, le service travaille déjà sur d'autres publics, les personnes âgées ou en situation de handicap »*.

Le groupe de travail n°1, qui a étudié en détails cet engagement, avait aussi décidé d'un point méthodologique consistant à argumenter systématiquement l'évaluation d'une mesure ou d'un engagement par des précisions reflétant les remarques et commentaires des participants, en particulier quand l'appréciation « en cours de réalisation » était utilisée car elle reflète des réalités très diverses. L'Observatoire fait sienne cette remarque.

Deux mesures de cet engagement ont connu une évolution entre 2018 et 2019 :

- La création d'un centre d'art pour les 0-6 ans : le centre d'art a été créé. La mesure est donc tenue ;

- La rénovation programmée des restaurants scolaires des écoles Jean Macé, Pierre Mendès France, Jules Michelet et Victor Duruy : la rénovation des restaurants scolaires des écoles Jean Macé et Pierre Mendès France est achevée, celle de Jules Michelet et Victor Duruy est inscrite dans le Schéma directeur de l'Enfance. La mesure demeure en cours de réalisation.

Lors de la réunion du 21 novembre 2019, consacrée à la finalisation du rapport, les membres de l'ODE réévaluent, au regard de ces deux informations, les mesures de l'engagement *« Pour que nos enfants aient pleinement leur place dans notre ville »* de la manière suivante :

	Mesure non réalisée	**Mesure en cours de réalisation**	**Mesure tenue**	**Mesure dépassée**

Mesure présentée par la Direction de l'Animation et de la Vie Associative				
La création d'un centre d'art pour les 0-6 ans			X	
Mesures présentées par la Direction de l'Enfance				
Des temps de repos supplémentaires pour les enfants de 16 h à 16 h 30			X	
La restauration scolaire pour tous les enfants le mercredi			X	
Des taux d'encadrement en école élémentaire de 1 pour 18 enfants - au lieu de 1 pour 20			X	
La gratuité des déplacements scolaires en transports en commun pour les écoles maternelles et primaires de la ville			X	
La rénovation programmée des restaurants scolaires des écoles Jean Macé, Pierre Mendès France, Jules Michelet et Victor Duruy.		X		

Mesure présentée par la Direction Études, Pilotage, Évaluation				
Un Pass 3ème pour faciliter la découverte des métiers de la collectivité de Clermont-Ferrand			X	
Mesures présentées par la Direction de la Culture				
Le Pass Culture donne accès gratuitement aux enfants et à leur famille aux musées de la Ville,				X
La création de postes de médiateurs culturels			X	
Total		**1**	**7**	**1**

2- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement

Dans son rapport 2018, l'Observatoire des engagements avait émis l'avis suivant :

- **Après des échanges concernant principalement les mesures en cours de réalisation, l'Observatoire considère que l'engagement *« Pour que nos enfants aient pleinement leur place dans notre ville »* apparait globalement tenu puisque sur neuf mesures présentées, deux seulement sont en cours de réalisation, six sont tenues et une s'avère dépassée. L'Observatoire pondère cependant son avis, cette pondération se traduisant par l'usage de**

l'adverbe « globalement », en soulignant le fait que deux mesures ne sont *« qu'en cours de réalisation »* : la rénovation programmée des restaurants scolaires des écoles Jean Macé, Pierre Mendès France, Jules Michelet et Victor Duruy, ainsi que la création d'un centre d'art pour les 0-6 ans. Sur ce dernier point, l'Observatoire s'accorde pour indiquer que *« l'action a débuté, que la phase test est achevée, que le projet entre dans sa phase d'étude mais qu'il reste encore du travail avant de pouvoir considérer la mesure comme totalement tenue. »* Concernant la rénovation des restaurants scolaires, les membres de l'Observatoire complètent : *« la rénovation de deux restaurants scolaires a pris du retard. Elle est programmée dans les prochaines années, mais n'est pas achevée pour l'heure. Les travaux devraient démarrer en 2020, suite à la fin des études, prévue pour 2019 d'après les informations recueillies durant la réunion du groupe de travail. »* L'observatoire conclut qu'il suivra avec attention l'avancée de la réalisation de cette mesure notamment l'achèvement de la phase d'étude en temps voulu et le calendrier prévisionnel des travaux.

Au regard des informations apportées par les services en 2019, l'ODE mentionne dans ce rapport final : *« le centre d'art pour les 0-6 ans a été créé »* et *« la rénovation des restaurants scolaires des écoles Jean Macé et Pierre Mendès France est achevée, celle de Jules Michelet et Victor Duruy reste inscrite dans le Schéma directeur de l'Enfance »*. Finalement, au 21 novembre 2019, sur neuf mesures, une seulement demeure en cours de réalisation. L'Observatoire des engagements prend acte de ces évolutions sans modifier son avis : l'engagement *« Pour que nos enfants aient pleinement leur place dans notre ville »* est globalement tenu.

Engagement : « Pour que le Vivre ensemble soit une réalité concrète dans notre ville »

L'engagement *« Pour que le Vivre ensemble soit une réalité concrète dans notre ville »* comprend 10 mesures :

- Le développement de la nature dans la ville (végétalisation…) ;
- Des déplacements durables et le développement des zones de circulation apaisées ;
- Un plan pluriannuel pour lutter contre les incivilités en matière de propreté ;
- Le renforcement de la charte de la vie nocturne ;
- Une grande concertation sur les quartiers (après la culture, l'éducation et les transports) ;
- Le soutien à l'emploi d'éducateurs diplômés dans les clubs ayant un projet sportif ;
- Le soutien aux projets étudiants ;
- Le développement du Wi-Fi libre sur la ville ;
- Une place de Jaude animée avec notamment un grand marché chaque mois autour de produits du terroir ;
- Une grande création artistique urbaine « Effervescences ».

Ces mesures ont été présentées par :

- La Direction de l'Urbanisme ;
- La Direction de l'Ingénierie d'Aménagement et de Mobilité ;
- La Direction de l'Espace Public et de la Proximité ;
- La Direction des Services à la Population et de la Tranquillité Publique ;
- La Direction du Développement Social Urbain ;
- La Direction des Sports et de la Logistique ;
- La Direction de l'Enseignement Supérieur et des Relations Internationales ;
- La Direction des Usages Numériques ;
- La Mission Commerce ;
- La Directrice du projet « Effervescences ».

1- Évaluation des mesures constituant l'engagement

	Mesure non réalisée	**Mesure en cours de réalisation**	**Mesure tenue**	**Mesure dépassée**
Mesure présentée par la Direction de l'Urbanisme, la Direction de l'Ingénierie d'Aménagement et de Mobilité, et la Direction de l'Espace Public et de la Proximité				
Le développement de la nature dans la ville (végétalisation…)		X		
Mesures présentées par la Direction de l'Ingénierie d'Aménagement et de Mobilité				

Des déplacements durables et le développement des zones de circulation apaisées		X		
Mesure présentée par la Direction de l'Espace Public et la Proximité				
Un plan pluriannuel pour lutter contre les incivilités en matière de propreté			X	
Mesure présentée par la Direction des Services à la Population et de la Tranquillité Publique				
Le renforcement de la charte de la vie nocturne		X		
Mesure présentée par la Direction du Développement Social Urbain				
Une grande concertation sur les quartiers (après la culture, l'éducation et les transports)*			X	
Mesure présentée par la Direction des Sports et de la Logistique				

Le soutien à l'emploi d'éducateurs diplômés dans les clubs ayant un projet sportif			X	
Mesure présentée par la Direction de l'Enseignement Supérieur et des Relations Internationales				
Le soutien aux projets étudiants			X	
Mesure présentée par la Direction des Usages Numériques				
Le développement du Wi-Fi libre sur la ville		X		
Mesure présentée par la Mission Commerce				
Une place de Jaude animée avec notamment un grand marché chaque mois autour de produits du terroir			X	

Mesure présentée par le projet Effervescences				
Une grande création artistique urbaine, « Effervescences »			X	
Total		**4**	**6**	

Les membres de l'Observatoire des engagements font une distinction entre les mesures, étudiées par le groupe de travail n°2, plus techniques concernant les transformations urbaines de la ville, et celles évaluées par le groupe n°3, *« plus sociétales et en rapport avec la population »*.

Pour les premières, celles concernant le développement de la nature en ville, des déplacement durables et des zones de circulation apaisées, l'évaluation s'est avérée plus délicate car, d'une part, *« ce sont des transformations de longue haleine »* et, d'autre part, *« ces mesures ont en commun de ne pas être très clairement définies dans leur libellé et précises dans leurs objectifs. De ce fait, elles risquent de rester toujours en cours de réalisation ».*

Néanmoins, trois positions principales s'étaient détachées sur le sujet durant le groupe de travail, trois positions reprises par l'Observatoire :

- *« En tant que piéton qui marche dans sa ville, je vois les choses bouger dans le bon sens. Même si certaines sont encore en attente, comme la gare routière, je remarque des évolutions positives. La vraie question, c'est ce que nous en ferons, nous, les citoyens. La place de la nature est de plus en plus essentielle et nous espérons qu'elle sera présente à l'Hôtel-Dieu. Il existe des villes plus en avance mais Clermont commence à bouger »* ;

- *« Un PLU, c'est un sujet de longue haleine. Finalement, il n'y a qu'un tout petit peu de réalisé, ou en cours, car peu de projets sont terminés et, à l'échelle de la ville entière, le chantier reste extrêmement vaste. Pourquoi aménager des « ilots sans voiture », des bulles dans différents lieux de la ville plutôt qu'une continuité de bulles pour ainsi créer de vraies zones continues où l'on pourrait respirer ? Pourquoi ne pas développer par exemple une coulée verte reliant Les Carmes aux Salins ? »* ;

- *« Nous ne pouvons pas évaluer la finalisation des projets, car ils sont techniques et longs à mettre en œuvre, sur plusieurs années, mais nous pouvons souligner qu'il existe une volonté politique qui va dans le sens des engagements pris. »*

Concernant les cinq mesures *« plus sociétales »*, une est considérée comme étant en cours de réalisation et quatre sont jugées tenues. Les membres de l'Observatoire affinent ainsi leur appréciation :

- Le soutien à l'emploi d'éducateurs diplômés dans les clubs : *« Cette mesure est tenue car les budgets sont faits, des emplois ont été créés. Il faudra cependant rester vigilants sur les suites données à cette mesure dans les années à venir »* ;

- Le soutien aux projets étudiants : *« La mesure est tenue et cette présentation était très intéressante car ce domaine nous était très largement inconnu. Nous n'imaginions pas tout ce que la ville fait pour les étudiants, nous ne savions pas qu'il existait autant d'actions et de budget mis en place pour les soutenir »* ;

- Le développement du Wi-Fi libre sur la ville : *« Cette mesure est en cours de réalisation car tous les objectifs n'ont pas encore été atteints, quelques spots fonctionnent, les quatre sites étaient déjà équipés mais ils ont été renforcés et c'est une bonne chose. Ce qui est le plus important, c'est le choix de la Ville de ne pas passer par un opérateur privé mais de développer un service public sans risque de vol de données des utilisateurs »* ;

- Une place de Jaude animée avec notamment un grand marché chaque mois autour de produits du terroir : *« Cette mesure est tenue avec des perspectives de développement intéressantes, avec en mention spéciale, le fait qu'elle pourrait presque être considérée comme dépassée car il y a eu une ouverture aux artistes qui n'était pas prévue dans l'engagement au départ. »* Sur ce point l'Observatoire souligne aussi qu'il *« faut rester solidaire du marché Saint-Pierre, même s'il ne fait pas partie de l'engagement à évaluer »* ;

- Une grande création artistique urbaine, « Effervescences » : *« La mesure est tenue. La présentation était très détaillée concernant les actions mises en œuvre et nous avons obtenu des réponses à nos questions, notamment sur le budget. Espérons que cette mesure portera ses fruits pour la candidature de Clermont comme Capitale européenne de la Culture en 2028 »*.

3- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement

L'engagement *« Pour que le Vivre ensemble soit une réalité concrète dans notre ville »* implique la mise en œuvre de mesures très diverses par nature. L'Observatoire distingue donc un groupe de mesures liées aux transformations urbaines et un autre *« plus sociétale et en rapport avec la population »*. Concernant les mesures en faveur du développement de la nature en ville ainsi que des déplacements durables et le développement de zones de circulation apaisées, l'engagement est évalué comme étant en cours de réalisation. Les membres de l'Observatoire argumentent cet avis par une synthèse de différentes positions : *« Le développement de la place de la nature et du transport durable à Clermont-Ferrand en est à ses débuts. Le chantier est vaste et le travail qu'il reste à accomplir est très important. Cependant, nous sentons une volonté politique qui va dans le sens des engagements pris. Des éléments concrets montrent qu'un pas a été franchi. Les travaux vont s'échelonner dans le temps et nous espérons que ce sentiment va se confirmer. »* Concernant les mesures *« plus sociétales et en rapport avec la population »,* l'Observatoire considère que l'engagement est tenu car *« sur 5 mesures présentées 4 sont tenues et une seule est en cours de réalisation avec un choix de développement pour le Wi-Fi libre approuvé par l'ensemble des membres de l'Observatoire ».* Malgré cette diversité des mesures proposées, l'Observatoire, soucieux de donner un avis global sur cet engagement, le considère comme en cours de réalisation avec cependant une proportion notable de mesures tenues.

Engagement : « Un plan d'action de plusieurs années pour préserver la tranquillité publique et prévenir la délinquance »

L'engagement *« Un plan d'action de plusieurs années pour préserver la tranquillité publique et prévenir la délinquance »* comprend quatre mesures :

- La création de 8 postes de policiers municipaux d'ici la fin du mandat ;
- Le développement de la vidéo-protection ;
- La mise en place d'un centre de supervision urbaine partenarial ;
- Un plan pluriannuel de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.

Ces mesures ont été présentées par :

- La Direction des Services à la Population et de la Tranquillité Publique.

1- Évaluation des mesures constituant l'engagement

	Mesure non réalisée	Mesure en cours de réalisation	Mesure tenue	Mesure dépassée
Mesures présentées par la Direction des Services à la Population et de la Tranquillité Publique				
La création de 8 postes de policiers municipaux d'ici la fin du mandat		X		
Le développement de la vidéo-protection			X	
La mise en place d'un centre de supervision urbaine partenarial			X	
Un plan pluriannuel de tranquillité publique et de prévention de la délinquance		X		
Total		**2**	**2**	

Sur quatre mesures, les membres de l'Observatoire des engagements considèrent que deux sont en cours de réalisation et deux sont tenues :

- La création de 8 postes de policiers municipaux : *« Cette mesure est en cours de réalisation car il reste encore une personne à recruter. C'est prévu pour 2019 donc c'est en cours de réalisation mais avec un indicateur de confiance fort pour que la mesure soit tenue »* ;

- Le développement de la vidéo-protection : *« Même si aucun chiffre n'avait été annoncé dans l'engagement, avec le passage de 17 à 68 caméras, cette mesure est tenue »* ;

- La mise en place d'un centre de supervision urbaine : *« Cette mesure est tenue »* ;

- Plan pluriannuel de tranquillité publique et de prévention de la délinquance : *« Cette mesure est chroniquement en cours car ce travail est forcément évolutif ».*

Au-delà des mesures elles-mêmes, l'Observatoire approuve la réflexion qui anime l'ensemble. *« Ce qui est plus intéressant que la création des 8 postes, ce sont les évolutions, la réorganisation du service avec une collaboration avec la Police Nationale et une optimisation par rapport à des missions importantes. Cela part du choix de vouloir changer un mode d'organisation. D'autres villes n'ont pas fait le même choix, et nous ne pouvons pas savoir pour l'instant quel est le meilleur choix. Cependant, c'est un choix réfléchi avec l'idée de mettre en place une police complémentaire à la Police Nationale, et des moyens sont mis en œuvre pour y parvenir. On sent une logique d'ensemble et c'est à mettre au crédit de la municipalité. »* En effet, même si le rôle de l'Observatoire n'est pas de juger des résultats de cette politique, en tant que Clermontois, ses membres sont sensibles à la question de la délinquance et de la tranquillité publique. Ils ne peuvent alors qu'espérer que les choix municipaux portent leurs fruits. En revanche, concernant les moyens, dont l'évaluation est de leur compétence, ils jugent notable « *cette grande cohérence entre une volonté politique et les moyens mis en œuvre. »* Un bémol, cependant, concernant *« un manque d'ambition dans la formulation de l'engagement »*. Ainsi, *« autant nous pouvons donner un gros bonus sur la réflexion et la cohérence, autant l'intitulé de l'engagement est faible. Si l'objectif est d'avoir un plan pluriannuel, c'est un peu léger. Ce n'est pas à la hauteur des mesures qui nous ont été présentées. »*

Une mesure de cet engagement a connu une évolution entre 2018 et 2019 :

- La création de 8 postes de policiers municipaux : depuis l'évaluation de cette mesure en 2018, de nouveaux recrutements ont eu lieu portant à 10 le nombre de postes créés. La mesure est dépassée.

Lors de la réunion du 21 novembre 2019, consacrée à la finalisation du rapport, les membres de l'ODE réévaluent, au regard de cette information, les mesures de l'engagement *« Un plan d'action de plusieurs années pour préserver la tranquillité publique et prévenir la délinquance »* de la manière suivante :

	Mesure non réalisée	Mesure en cours de réalisation	Mesure tenue	Mesure dépassée
Mesures présentées par la Direction des Services à la Population et de la Tranquillité Publique				
La création de 8 postes de policiers municipaux d'ici la fin du mandat				X
Le développement de la vidéo-protection			X	
La mise en place d'un centre de supervision urbaine partenarial			X	
Un plan pluriannuel de tranquillité publique et de prévention de la délinquance		X		
Total		**1**	**2**	**1**

Finalement sur quatre mesures, une est en cours de réalisation, deux sont tenues et une est dépassée. L'Observatoire prend acte de cette évolution qui ne modifie pas l'avis émis en 2018.

4- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement

Malgré la faiblesse de son intitulé, en matière d'objectif et en comparaison aux mesures présentées, l'engagement « *Un plan d'action de plusieurs années pour préserver la tranquillité publique et prévenir la délinquance* » se traduit par une réorganisation profonde du service, une optimisation de moyens pour mener à bien des missions nouvelles et/ou prioritaires, un renforcement essentiel de la complémentarité entre la Police Municipale et la Police Nationale. L'Observatoire tient aussi à souligner la grande cohérence entre la volonté politique et les moyens mis en œuvre. Il considère donc que cet engagement est tenu à ce jour.

Engagement : « Une gestion rigoureuse des dépenses publiques »

L'engagement *« Une gestion rigoureuse des dépenses publiques »* a été présenté par :

- Le Service Commun Commande Publique de la Direction des Actions Juridiques et des Achats (DAJA).

Cet engagement ne comprend pas de mesure, il est une mesure en soi. Durant sa présentation, le service a notamment insisté sur les trois éléments suivants.

➢ **Les grands principes de la commande publique :**

- Le respect de la transparence pour la population ;
- L'objectif de sobriété dans un but d'économie mais aussi de préservation de l'environnement.

➢ **Les procédures bâties autour de la mise en concurrence qui réglementent les achats :**

- L'obligation par la loi de publier un appel d'offres pour toute prestation supérieure à 25 000 euros ;
- Le choix - même si cela n'est pas imposé par la loi - de la municipalité de demander un devis à trois prestataires différents pour les prestations inférieures à 25 000 euros.

➢ **L'organisation nouvelle avec :**

- Depuis septembre 2016, un service centralisateur, mutualisé avec la Métropole, avec 26 agents spécialisés sur les procédures et les modes d'achats ;
- Une cellule dédiée aux *« attributions de marchés »* ;
- Une commission d'appel d'offres, composée d'élus, qui décide de l'attribution des marchés.

1- Échanges autour de l'engagement

Après la présentation par la Direction des Actions Juridiques et des Achats, l'engagement a suscité trois questions de membres de l'Observatoire.

- Une question portant sur les appels d'offres : *« Est-ce qu'en cas d'appel d'offres, vous comparez avec ce qui se pratique dans d'autres villes de*

France ? » Le service a répondu que *« les agents du service sont inscrits dans des réseaux professionnels de villes, ce qui leur permet de comparer même si d'une ville à l'autre les prix du marché peuvent être différents. Il faut aussi savoir que 80% du volume d'achat est réalisé auprès d'entreprises inscrites sur notre territoire, à l'échelle du département. Cela vient aussi du fait que beaucoup des entreprises qui candidatent viennent de la région. Mais c'est la même chose dans toutes les régions. »*

- Une question portant sur les raisons de la prise d'un engagement sur le sujet : *« Je ne comprends pas, vous faites tout cela professionnellement, ou alors cet engagement signifie que la situation a changé en 5 ans ? »* Le service a expliqué l'évolution. *« Ce qui a changé, c'est le choix de mutualiser la commande publique avec Clermont Auvergne Métropole. Avant il n'existait pas de cellule dédiée au conseil des services dans ni l'une, ni l'autre des collectivités. »* Françoise Nouhen, 1ère Adjointe au Maire, en charge des Finances et de l'Évaluation des politiques publiques, a complété la réponse du service en rappelant la volonté politique d'Olivier Bianchi, Maire de Clermont-Ferrand, qui caractérise cet engagement : *« Le maire souhaite que Clermont soit une ville exemplaire en se saisissant de la loi et en allant au-delà de ce qu'elle prévoit. Pour certains types de petits marchés, dans certains secteurs d'activités, on faisait des négociations de personne à personne. Nous avons décidé que désormais la même rigueur serait appliquée pour les petits marchés comme pour les grands, par tous les services, avec les mêmes procédures quelles que soient les sommes. Nous avons généralisé les marchés à bon de commandes avec un minimum et un maximum, qui ne peut être dépassé sans faire un avenant. »*

- Une question sur le contrôle : *« Qui contrôle ? »* Monique Bonnet, Adjointe au Maire, en charge de l'Espace Public et l'Embellissement de la Ville a répondu à cette question. *« Ce sont les Finances. La Commission d'appel d'offres parfois demande de refaire toute la procédure si elle trouve que les réponses des entreprises sont disproportionnées en matière de prix par rapport aux estimations des services. »* Et Françoise Nouhen a conclu : *« Nous avons beaucoup travaillé pour normaliser les choses, pour que les procédures soient les mêmes dans tous les services, en mettant l'accent sur les petits marchés pour éviter le fonctionnement par habitudes, ce qui est meilleure pour la commune et ses habitants et donne les mêmes chances à toutes les entreprises. Les mêmes règles pour tous, c'est cela la démarche de ville exemplaire. »*

L'Observatoire choisit de mentionner ces échanges dans son rapport.

5- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement

Le groupe a considéré d'emblée l'engagement comme tenu. Néanmoins, deux positions sont apparues quand il s'est agi de justifier cet avis. D'un côté : *« On nous a présenté une méthode et je ne remets pas en cause le professionnalisme des services, mais nous manquons de compétences pour juger des résultats. »* Et *« nous n'avons pas assez d'exemples. »* De l'autre,

***« au contraire nous avons tous les éléments pour juger que cet engagement est tenu »* car *« des diagnostics ont été faits et on nous les a fournis. La méthode mise en place est à son maximum. »* L'Observatoire des engagements note ces positions et rejoint l'avis général du groupe de travail : l'engagement *« Une gestion rigoureuse des dépenses publiques »* est donc évalué comme tenu.**

Engagement : « Des tarifs d'accès aux services revisités pour être plus justes »

L'engagement *« Des tarifs d'accès aux services revisités pour être plus justes »* a été présenté par :

- La Direction des Finances et du Conseil de Gestion (DFCG).

Cet engagement ne comprend pas de mesure, il est une mesure en soi. Durant son intervention, le service a présenté les modalités de la mise en place de la nouvelle grille tarifaire municipale entérinée par une décision du Conseil Municipal du 29 avril 2016. Cette refonte tarifaire est apparue basée sur trois principes :

- Le choix d'un seul indicateur - le quotient familial de la CAF - pour tous les services afin que « *les tarifs soient plus adaptés aux capacités de paiement des publics visés* » et pour « *faciliter l'inscription des familles avec la création du Guichet Unique et du dossier unique d'inscription* » ;
- La mise en place d'une seule grille tarifaire avec 20 tranches *« afin de limiter les effets de seuil pour faire correspondre le tarif payé au plus près des revenus des familles »* ;
- La suppression de la dégressivité – qui existait par exemple quand une famille avait plusieurs enfants qui mangeaient à la cantine – car *« le quotient familial de la CAF le prend déjà en compte »*.

1- Échanges autour de l'engagement

Suite aux exemples donnés par le service - la restauration scolaire et le centre de loisirs - pour illustrer la nouvelle grille tarifaire, un membre du collège « habitants » a remarqué : *« une grosse partie des Clermontois concernés s'est décalée vers les tarifs les plus bas. »* Françoise Nouhen, 1ère Adjointe au Maire, en charge des Finances et de l'Évaluation des politiques publiques, a expliqué en quoi ce constat est symptomatique d'une réalité : *« Le revenu moyen des Clermontois est faible. Le revenu médian des Clermontois est le plus faible de l'agglomération. »* Monique Bonnet, Adjointe au Maire, en charge de l'Espace Public et l'Embellissement de la Ville, a rappelé un autre indicateur : *« La moitié des Clermontois sont exonérés ou ont une réduction sur la taxe d'habitation. C'est aussi lié au fait que Clermont-Ferrand, contrairement à des villes comme Paris, n'a pas fait le choix d'une politique du logement qui fait que les habitants les plus pauvres partent vivre sur les communes extérieures. »* Agnès Froment, Directrice Générale Adjointe, a conclu cet

échange en revenant sur le cœur du sujet : *« Ce choix de passer à une grille tarifaire à 20 tranches a pour objectif de faire payer le tarif le plus proche de ses revenus pour chaque famille, d'être le plus proche de ce que l'on appelle le taux d'effort. »*

L'Observatoire choisit de mentionner ces échanges dans son rapport.

6- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement

Dans le groupe de travail, l'avis a été unanime et l'Observatoire des engagements reprend cet avis à son compte : *« Avec l'augmentation du nombre de tranches dans la nouvelle grille tarifaire, l'engagement* « Des tarifs d'accès aux services revisités pour être plus justes » *est tenu. »*

Engagement : « Le maintien des subventions aux associations »

L'engagement *« Le maintien des subventions aux associations »* a été présenté par :

- La Direction des Finances et du Conseil de Gestion (DFCG).

Cet engagement ne comprend pas de mesure, il est une mesure en soi. Durant son intervention, le service a présenté un tableau montrant l'augmentation chiffrée des subventions aux associations. Le passage de 2016 à 2017 a nécessité une explication détaillée. En effet, *« le transfert de compétence à Clermont Métropole au 1er janvier 2017, donne le sentiment en facial d'une baisse des subventions par la Ville aux associations de 287 229 euros, car celles-ci ont été transférées à la Métropole (637 369 euros). Dans les faits, la Ville a augmenté ses subventions de 350 131 euros. »*

1- Échanges autour de l'engagement

Cette présentation a suscité deux remarques dans le groupe de travail.

- Une remarque concernant le passage de la Municipalité à la Métropole : *« Le transfert qui permet de dégager une hausse de subvention pour les Associations clermontoises de 350 000 euros n'est pas clair.... ou pas clairement prouvé.... »*

- Une remarque concernant la durabilité de l'engagement : *« Nous disposons des chiffres pour 2015, 2016 et 2017 mais qu'en est-il sur la durée du mandat ? »* Françoise Nouhen, 1ère Adjointe au Maire, en charge des Finances et de l'Évaluation des politiques publiques, a donné une réponse sans équivoque : *« Nous nous sommes engagés à ce que les subventions aux associations ne baissent pas sur la durée du mandat et nous le ferons. Vous pourrez l'évaluer, y compris pour la dernière année du mandat avant les élections grâce au budget prévisionnel. »*

L'Observatoire choisit de mentionner ces échanges dans son rapport.

7- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement

Dans le groupe de travail, une discussion s'est engagée pour savoir si l'engagement était tenu ou dépassé. *« Il pourrait être considéré comme dépassé car les subventions aux associations ont augmenté. »* Cependant, *« la question du transfert des missions et des financements de la Ville à la Métropole rend l'évaluation plus compliquée. »* Au final, un consensus a été trouvé pour juger cet engagement tenu. L'Observatoire des engagements suit l'avis du groupe de travail et juge à son tour l'engagement *« Le maintien des subventions aux associations »* tenu.

Engagement : « Aucune autre augmentation des taux durant toute la durée du mandat »

L'engagement *« Aucune autre augmentation des taux durant toute la durée du mandat »** a été présenté par :

- La Direction des Finances et du Conseil de Gestion (DFCG).

Cet engagement ne comprend pas de mesure, il est une mesure en soi. Durant son intervention, le service a présenté deux tableaux montrant que, conformément à ce que le Maire de Clermont-Ferrand avait annoncé par courrier aux Clermontois, après une augmentation des taux d'imposition de 9% en 2016, les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière n'ont pas augmenté depuis à Clermont-Ferrand.

1- Échanges autour de l'engagement

A la question posée par plusieurs membres du groupe de travail concernant le choix d'une augmentation de 9% en une fois plutôt que d'une augmentation régulière de 3% en trois fois, Françoise Nouhen, 1ère Adjointe au Maire, en charge des Finances et de l'Évaluation des politiques publiques, a répondu : *« Nous avons fait des simulations et au final, la solution en trois fois aurait coûté plus cher aux habitants. »*

A un membre de l'Observatoire qui a vu sa taxe foncière fortement augmenter, le service a expliqué que la Ville n'est pas la seule à décider et que cette augmentation était peut-être due à la part perçue par les autres collectivités. *« Nous ne nous sommes engagés et ne pouvions nous engager que sur la part des taxes qui revient à la mairie »*, a conclu Françoise Nouhen.

L'Observatoire choisit de mentionner ces échanges dans son rapport.

8- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement

L'émission d'un avis sur cet engagement n'a entrainé aucune discussion et le groupe de travail a considéré qu'il était tenu. L'Observatoire des engagements juge donc tenu l'engagement *« Aucune autre augmentation des taux durant toute la durée du mandat »*.

* L'Observatoire précise que l'engagement concerne le taux d'imposition qui est sous maîtrise du Conseil Municipal (cf. Feuilles d'impôts) et ne concerne pas la revalorisation annuelle des bases qui relève de la Loi de Finances votée par le Parlement.

Évaluation des engagements étudiés en 2019 par les membres de l'ODE et avis de l'Observatoire

Engagement : « Un service public de qualité et ambitieux pour tous, que nous allons conduire et renforcer, sans externalisation ni privatisation »

L'engagement *« Un service public de qualité et ambitieux pour tous, que nous allons conduire et renforcer, sans externalisation ni privatisation »* a été présenté par :

- La Direction des Actions Juridiques et des Achats (DAJA).

Cet engagement ne comprend pas de mesure, il est une mesure en soi. La présentation par le service comportait deux temps principaux :

- Une première partie pédagogique sur la gestion des services publics. Le service a comparé les principes, les avantages et les inconvénients des deux modes de gestion possibles : la gestion en régie ou la gestion déléguée, en soulignant *« une préférence habituelle des usagers pour la gestion en régie, celle-ci offrant plus de transparence »* ;

- Une présentation de la situation clermontoise en soulignant particulièrement deux tendances lourdes. Premièrement, *« déjà en 2014, la Ville de Clermont-Ferrand avait peu de services en délégation. La gestion de l'eau par exemple était déjà en régie. Et depuis, nous avons progressivement repris en régie des services publics qui étaient en délégation. C'est le cas par exemple pour les parkings des Salins, Blaise Pascal, Saint Pierre et Jaude, qui ensuite sont devenus métropolitains. »* Deuxièmement, sous l'influence de la Ville de Clermont-Ferrand, *« la Métropole suit le même mouvement de reprise en gestion directe. C'est le cas pour les services de l'eau et de l'assainissement. Ne restent en délégation que des services publics très spécifiques comme la Coopérative de mai et Polydôme »*.

1- Échanges autour de l'engagement

Après la présentation par la Direction des Actions Juridiques et des Achats, la discussion du groupe de travail avait essentiellement tourné autour de la question de l'évaluation de la qualité et de l'ambition des services publics proposés par la Ville. Il

en fut de même lors de la séance plénière du 27 juin 2019. La pensée du collège des habitants peut se résumer dans la citation de l'un de ses membres : *« Il est important que l'Observatoire souligne cette volonté, cet esprit, cette ambition de ré-internalisation. L'ambition de garder les services en régie montre que la recherche est celle de la qualité. Cependant, malgré toute la pédagogie faite, nous manquons d'éléments pour évaluer la dimension* « de qualité et ambitieux » *de l'engagement car cette dénomination pose question. »*

Deux positions se précisent au sein des membres de l'Observatoire sur ce dernier point. La première consiste en une demande d'éléments complémentaires, d'indicateurs précis, de données sur l'indice de satisfaction des usagers, voire de comparaison avec d'autres métropoles : *« Concernant les parkings, nous avons disposé d'éléments concrets, le service nous a expliqué qu'avec le passage en gestion directe, des postes avaient été créés et le service amélioré. Pour la station d'épuration, on nous a indiqué que le coût de l'eau par citoyen a eu tendance à baisser après la reprise en régie. Il nous faut plus d'éléments de cet ordre sur un éventail plus large pour nous convaincre de la qualité et de l'ambition des services publics clermontois. »*

La seconde approche s'avère plus définitive : *« Ce n'est pas une question de critères. Comment savoir ce que signifie* « ambitieux et de qualité » *pour l'équipe municipale ? L'ambition et la qualité sont des notions difficiles à évaluer, elles ne revêtent pas la même signification selon chacun. En réalité, c'est un problème de formulation de l'engagement, sur ce point, elle est trop floue, trop imprécise. »*

Ainsi l'idée générale, liée à la formulation de l'engagement, reste qu'autant il est facile de juger de la dimension *« sans externalisation ni privatisation »*, autant il s'avère difficile d'évaluer *« la qualité et l'ambition »*.

9- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement

L'Observatoire des engagements souligne la volonté de favoriser le mode de gestion en régie par rapport à la délégation de service public. Il prend aussi en considération le mouvement global consistant à reprendre en main, tant au niveau de la Ville qu'à celui de la Métropole, des services qui avaient été externalisés. En revanche, si le groupe considère comme tenu le caractère *« sans externalisation ni privatisation »* de l'engagement, il estime ne pas pouvoir statuer sur sa dimension *« un service public de qualité et ambitieux »*, en raison d'une formulation trop floue voire imprécise. Aussi, les membres de l'Observatoire considèrent-ils que l'engagement *« Un service public de qualité et ambitieux pour tous, que nous allons conduire et renforcer, sans externalisation ni privatisation »* est seulement en cours de réalisation.

Engagement : « Un plan d'investissements de 35 millions tous les ans pour tous les quartiers et tous les secteurs »

L'engagement *« Un plan d'investissements de 35 millions tous les ans pour tous les quartiers et tous les secteurs »* a été présenté par :

- La Direction des Finances et du Conseil de Gestion (DFCG).

Cet engagement ne comprend pas de mesure, il est une mesure en soi. L'intervention du service très détaillée s'est organisée autour de quatre points principaux.

- Une présentation de la manière dont s'élabore et fonctionne un plan d'investissement en précisant que « *Les élus clermontois ont adopté un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Le PPI nous permet d'avoir un recensement des projets sur plusieurs années pour un meilleur suivi au cours du temps, avec des phasages et des montants. Le PPI en cours s'achève en 2022.* »

- Une explication concernant l'implication du passage en métropole de 2017 sur cette thématique des investissements car *« en créant la Métropole, certains services et certaines compétences ont été transférés et avec eux, les budgets afférents, y compris la part investissement de ces budgets. (…) Le niveau d'investissement mis au profit des Clermontois est donc le total de l'investissement direct de la Ville et de l'investissement réalisé par la Métropole pour le compte de la Ville, à partir de l'argent transféré. »*

- Un tableau présentant le montant des investissements années par années qui montre d'une part que le montant de 35 millions tous les ans est atteint et traduit, d'autre part, la réalité de deux projets phares de la mandature. *« L'engagement portait sur la masse financière de 35 M par an, mais derrière ces chiffres, il y a deux projets forts. Le Stade Philippe-Marcombes et le projet de Scène nationale sont les deux gros chantiers du mandat. Le pic des investissements de 2019 et 2020 montrent que ces chantiers avancent. »*

- Une série de tableaux détaillant la manière dont ont été *« ventilés ces 35 millions d'euros annuels par secteurs de la politique publique avec des engagements chiffrés selon les domaines de dépense »* en distinguant les secteurs financés uniquement par la Ville de ceux financés directement par la Ville et/ou par les sommes transférées à Clermont Métropole.

1- Échanges autour de l'engagement

Lors de la séance plénière du 27 juin 2019, les membres de l'Observatoire avaient repris à leur compte les remarques faites par le groupe de travail sur cet engagement.

La première était liée à la durée, jusqu'en 2022, du PPI : *« Les investissements jusqu'en 2019 sont tenus, parfois les sommes investies sont même supérieures aux objectifs initiaux, le Plan Pluriannuel d'Investissement lui est en cours et nous ne pouvons pas juger des années suivantes. »*

La seconde relevait de la ventilation des investissements par secteurs de la politique publique et d'une demande *« de précisions pour expliquer les dépassements d'investissements concernant le foncier notamment »*.

La troisième concernait la répartition géographique des investissements. Cette question avait fait débat car pour certains, *« la répartition par quartiers n'a pas vraiment de sens car les projets courent sur 20 ans. »* Pour d'autres, *« dans ce cas, il ne fallait pas écrire pour tous les quartiers, et de surcroit en gras. »*

La Direction du Développement Social Urbain avait proposé de travailler avec la Direction des Finances et du Conseil de Gestion à l'élaboration d'une carte montrant la répartition des investissements sur le territoire communal, et de présenter cette carte aux membres de l'ODE lors d'une réunion à la rentrée. L'Observatoire avait approuvé cette proposition : *« Ce serait rassurant de voir les niveaux de réalisation par quartier, même s'ils ne peuvent pas tous être traités de la même façon, faire l'objet du même niveau d'investissements. Nous pouvons comprendre les disparités, même fortes, mais le but est de montrer que tous les quartiers sont touchés par des investissements, qu'il n'existe pas de quartier oublié. »*

Le 12 novembre 2019, la Direction des Finances et du Conseil de Gestion a répondu aux interrogations de l'Observatoire. Concernant les dépassements, les explications fournies se sont avérées *« convaincantes et satisfaisantes concernant les raisons de ceux-ci »* mais *« aussi rassurantes quant à la maîtrise de ces dépassements »*. La carte des investissements par quartier, saluée pour sa qualité et sa clarté, révèle les disparités attendues, *« disparités relativisées par le fait, d'une part, que plusieurs investissements réalisés dans certains quartiers, tels la Scène nationale ou le stade Philippe-Marcombes, peuvent impacter toute la ville, voire au-delà, et que, d'autre part, cette répartition fluctue dans le temps au gré de l'achèvement des travaux entrepris dans les différents secteurs géographiques du territoire municipal. »* Ce document confirme *« qu'aucun quartier n'a été oublié »*, préoccupation initiale de l'Observatoire.

L'Observatoire remercie la Direction des Finances et du Conseil de Gestion pour ce travail et cette présentation supplémentaire.

10- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement

L'Observatoire considère l'engagement comme tenu jusqu'en 2019 car les investissements réalisés atteignent, voire dépassent certaines années, l'objectif de 35 millions d'euros. Cependant, le Plan Pluriannuel d'Investissement courant jusqu'en 2022, cet engagement s'avère difficile à évaluer pour les années à venir. L'engagement *« Un plan d'investissement de 35 millions tous les ans, pour tous les quartiers et tous les secteurs »* est donc jugé en cours de réalisation avec *« un avis très favorable au regard des éléments présentés »*.

Engagement : « Pour une ville intergénérationnelle et solidaire »

L'engagement *« Pour une ville intergénérationnelle et solidaire »* comprend quatre mesures :

- L'implantation à La Gauthière d'un pôle petite enfance ouvert à des initiatives citoyennes ;
- La création de salles de détente dans les maisons de retraite ;
- La mise en place d'un guichet unique/plate-forme de services à l'attention des seniors ;
- Le renforcement d'une politique sociale volontaire notamment via le Centre communal d'action sociale.

Ces mesures ont été présentées par :

- La Direction de la Petite Enfance ;
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

1- Évaluation des mesures constituant l'engagement

	Mesure non réalisée	Mesure en cours de réalisation	Mesure tenue	Mesure dépassée
Mesure présentée par la Direction de la Petite En-				

fance				
L'implantation à La Gauthière d'un pôle petite enfance ouvert à des initiatives citoyennes			X	
Mesure présentée par le Centre Communal d'Action Sociale				
La création de salles de détente dans les maisons de retraite		X		
La mise en place d'un guichet unique/plate-forme de services à l'attention des seniors			X	
Le renforcement d'une politique sociale volontaire notamment via le CCAS			X	
Total		**1**	**3**	

Lors de l'atelier, le groupe de travail avait choisi de statuer d'abord sur chaque mesure avant de se prononcer sur l'engagement dans sa globalité.

- L'implantation à La Gauthière d'un pôle petite enfance ouvert à des initiatives citoyennes : cette mesure avait suscité un débat entre les membres du groupe qui jugeaient qu'elle était *« seulement en cours de réalisation car le bâtiment n'ouvrira ses portes qu'à la fin de l'année »* et ceux qui, au contraire,

considéraient que *« nous savons que le bâtiment va ouvrir et que le pôle existe déjà puisque, même si elles sont installées dans des Algecos, les équipes sont sur place, la crèche est ouverte et le Lieu d'Accueil Enfants Parents fonctionne depuis 2018. »* Sur le fond, tout le monde reconnaissait le travail effectué par les équipes, et le débat portait davantage sur une question de vocabulaire. Pour trancher, le groupe avait eu recours au vote. Avec 6 voix en faveur du « tenu » et 3 pour le « en cours de réalisation », il avait donc considéré cette mesure comme « tenue » et s'était accordé pour souligner dans l'avis l'importance que le pôle « en dur » soit opérationnel à la fin de l'année.

- La création de salles de détente dans les maisons de retraite : Comme trois salles de détente sont réalisées et deux ne le sont pas encore, le groupe avait considéré que, *« même si le nombre de salles n'était pas indiqué dans l'énoncé de la mesure »*, celle-ci était « en cours de réalisation ».

- La mise en place d'un guichet unique/plate-forme de services à l'attention des seniors : la mesure avait été considérée comme « tenue » sans aucune discussion.

- Le renforcement d'une politique sociale volontaire notamment via le Centre communal d'action sociale : le groupe avait remarqué que *« nous voyons qu'il y a de nombreuses actions nouvelles qui sont menées*, cette mesure est tenue ».

En séance plénière, le 27 juin 2019, l'Observatoire avait confirmé ces évaluations et fait siennes ces remarques.

Lors de la réunion de travail du 12 novembre 2019, la Direction du Développement Social Urbain a apporté des informations complémentaires fournies par le CCAS. Ainsi la mesure concernant *« La création de salles de détente dans les maisons de retraite »* est-elle évaluée comme étant « tenue » puisque *« les six salles prévues ont bien été créées »*.

Finalement, les quatre mesures associées à l'engagement s'avèrent donc tenues.

	Mesure non réalisée	**Mesure en cours de réalisation**	**Mesure tenue**	**Mesure dépassée**
Mesure présentée par la Direction de la Petite Enfance				

L'implantation à La Gauthière d'un pôle petite enfance ouvert à des initiatives citoyennes			X	
Mesure présentée par le Centre Communal d'Action Sociale				
La création de salles de détente dans les maisons de retraite			X	
La mise en place d'un guichet unique/plate-forme de services à l'attention des seniors			X	
Le renforcement d'une politique sociale volontaire notamment via le CCAS			X	
Total			**4**	

Ce constat amène donc l'Observatoire à légèrement modifier son avis initial : l'engagement, préalablement considéré comme « quasiment tenu », apparaît finalement « tenu ».

11- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement

L'Observatoire des engagements reconnaît le renforcement de la politique sociale notamment via le Centre Communal d'Action Sociale et le caractère volontariste des nouvelles actions mises en place. Il souligne aussi le travail mené par l'équipe du pôle petite enfance ouvert à La Gauthière et la dimension innovante de ce pôle par son ouverture aux initiatives citoyennes dans l'écoute et l'implication des familles. Il recommande cependant à la mairie de se montrer particulièrement vigilante concernant l'achèvement au plus vite du

bâtiment censé accueillir ce pôle. Ainsi, l'ensemble des mesures étant réalisées, l'engagement *« Pour une ville intergénérationnelle et solidaire »* est considéré comme tenu.

Engagement : « L'amélioration de notre cadre de vie et de notre développement… L'attractivité de la ville est indispensable pour les investisseurs, l'emploi, les entreprises et les 38 000 étudiants »

L'engagement *« L'amélioration de notre cadre de vie et de notre développement… L'attractivité de la ville est indispensable pour les investisseurs, l'emploi, les entreprises et les 38 000 étudiants »* ne comprend pas de mesure, il est une mesure en soi. Son évaluation a nécessité deux groupes de travail, un premier le 13 juin 2019 et un second, sur proposition de la Direction du Développement Social Urbain validée par l'Observatoire, le 16 octobre 2019.

Le 13 juin, l'engagement a été présenté par :

- L'Agence d'Urbanisme et de Développement de Clermont Métropole.

L'agence a organisé sa présentation en 3 temps.

- Le rappel des missions d'une agence d'urbanisme, à savoir *« suivre l'évolution urbaine, participer à l'élaboration des documents d'urbanisme, accompagner les projets de territoire, développer des méthodes et démarches innovantes en faveur du développement durable, de la qualité paysagère et urbaine. »*

- La présentation des chiffres clés de l'attractivité de la métropole clermontoise en insistant sur : *« la présence de 35 000 étudiants et surtout de 34 laboratoires de recherche qui connectent Clermont-Ferrand dans des réseaux nationaux et internationaux, renforcent son développement économique, son attractivité et son image ; et la résilience du tissu économique clermontois qui s'explique par les nombreux débouchés offerts par Michelin mais aussi par le fait qu'en périphérie de Michelin, des entreprises ont su trouver leur clientèle et se développer. »*

- Une série de focus très détaillés sur plusieurs plans et programmes *« à l'échelle métropolitaine mais dans lesquels la Ville joue un rôle moteur »*.
  - Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) qui *« sera adopté en juillet 2019 court jusqu'en 2030 et qui révèlent une volonté politique axée autour de deux principes : celle d'être un maire qui bâtit fortement pour développer la ville, comme en témoignent les grands chantiers, doublée de celle*

d'apaiser l'espace public pour favoriser le cadre de vie via des déplacements doux. »

- Le Programme Local d'Habitat (PLH) *qui démontre la volonté de favoriser la mixité, l'enjeu pour la Ville de retenir les jeunes familles, et la part importante du logement social neuf sur Clermont-Ferrand. »*
- Le schéma logistique qui *« vise pour, développer une ville apaisée, à en faire sortir les camions autant que possible. »*
- Les zones faibles émissions (ZFE) : *« Il existe une volonté locale de développer une telle zone afin d'interdire dans cette zone la circulation a certains véhicules polluants. »*

Le 16 octobre, des éléments complémentaires ont été apportés par :

- La Direction de l'Urbanisme ;
- La Direction de L'Habitat et de la Politique de la Ville ;
- La Direction Générale Dynamiques Économiques et Emploi.

La Direction de l'Urbanisme s'est d'abord concentrée sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville *« dont l'objectif est de construire la ville durable de demain »*. Elle a détaillé :

- Les 5 grands enjeux du PLU : co-construire le PLU avec les citoyens dans le but de *« ne plus opposer ville et nature mais de faire de la nature une composante pleine et entière du projet »* ; maîtriser les risques naturels ; faire une plus grande place à la richesse créative de la ville ; jouer pleinement un rôle de métropole d'équilibre à l'ouest au sein d'AURA ; construire une ville pour tous ;

- Les 7 orientations dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : un nouvel équilibre pour une étape de croissance ; la ville des savoir-faire ; un sol fertile pour la biodiversité et de nouveaux usages ; l'existant comme ressource ; un cycle stable, sain et performant pour des modes de vie durables ; la mobilité comme mesure du territoire ; la métropole des proximités ;

- Les 5 grands secteurs stratégiques définis pour répondre à ces 7 orientations et « *bénéficiant de règles adaptées pour atteindre les objectifs spécifiques assignés à chacun d'eux »* : la métropole ; l'axe (RD 2009) ; les franges ; les parcs ; le centre ;

- Les 3 Orientations d'Aménagement et de Programmation stratégiques (OAP) : Nature en ville et biodiversité ; Parc linéaire et sentiers urbains ; Infrastructures et entrées de ville. *« Autre outil pour répondre aux grandes orientations, ces OAP aboutissent à des cartes thématiques du règlement – Plan de végétalisation, Diversité sociale, Fonctions urbaines, Hauteurs »*.

La Direction de l'Urbanisme a fait ensuite un focus sur le Plan de Végétalisation. *« Nous avons défini un Plan de Végétalisation et mis en place un outil réglementaire : le Coefficient de Biotope par Surfaces (CBS). Le CBS est le ratio qui*

correspond au rapport de la surface éco-aménagée par la surface de la parcelle. Il s'agit d'un coefficient de biotope à atteindre et à respecter pour obtenir un permis de construire, c'est un changement profond dans la manière de penser, une manière innovante d'envisager l'espace urbain. Dans les faits, la commission d'architecture examine tous les mois les projets des promoteurs. Architectes et élus sont aussi très vigilants concernant les types de plantations. Il ne suffit plus de proposer la nature en pots mais des arbres en tige et des plantations de pleine terre. La gestion de la qualité des espaces verts à long terme est examinée car il faut que la nature en ville vive dans le temps et soit au service des usagers. »

La Direction de l'Urbanisme a conclu sa présentation en abordant plus brièvement les campagnes de ravalement de façades. *« Depuis le printemps 2017, avec des périmètres redéfinis et des timings resserrés, ces campagnes sont plus offensives et plus incitatives. »* Elle en a aussi détaillé les modalités et les résultats.

La Direction de L'Habitat et de la Politique de la Ville a présenté :

- Des données de cadrage : *« la Métropole compte 145 311 résidences principales dont 30 000 logements sociaux. 69% des logements sociaux de la Métropole sont sur Clermont-Ferrand. Nous comptons 14 000 demandes annuelles de logement social, dont la moitié sur Clermont-Ferrand. Avec 1 logement attribué pour 3 demandes, la pression reste importante mais la situation est moins tendue que dans d'autres métropoles. La politique menée vise à une accélération du soutien à la création de logement social sur la Métropole »* ;

- La stratégie métropolitaine de l'habitat avec des exemples d'opérations et d'interventions sur le parc privé : « *Le Programme Local de l'Habitat (PLH) vient d'être remis à jour pour être plus lisible et pertinent. Il vise à répartir de manière plus équilibrée, sur le territoire métropolitain, les logements sociaux, jusqu'alors concentrés sur Clermont-Ferrand ; renforcer les partenariats avec les 4 bailleurs sociaux du territoire ; intervenir aussi sur le parc privé. Nous intervenons aussi dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour agir sur la rénovation thermique avec des subventions pour l'isolation, le chauffage (changement de chaudières…). Nous débloquons des aides pour que le reste à charge du ménage soit le moins élevé possible. En 2018, environ 500 ménages ont été accompagnés par l'opérateur du PIG. Le PIG a généré 4 millions d'euros HT de travaux, injectés dans l'économie locale »* ;

- Un focus sur le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) : *« Nous avons imaginé le devenir à 15 ans de 3 quartiers prioritaires de la ville – Saint-Jacques, La Gauthière, Les Vergnes - éligibles au Programme de Renouvellement Urbain. La convention avec l'État a été signée le 4 juillet 2019 et ce programme pèsera au total 390 millions d'Euros HT. Les études sont terminées et, maintenant, nous sommes dans la phase où nous examinons précisément point par point les aménagements à réaliser et les coûts associés. Le NPRU se construit en concertation avec les habitants. Nous avons mis en place de nombreux temps d'échanges (ateliers, Maison du projet à Saint-Jacques…), d'interactions, de visites de quartiers pour ensuite mieux défendre le projet local auprès des instances parisiennes de l'Agence*

Nationale de Rénovation Urbaine. »

La Direction Générale Dynamiques Économiques et Emploi, a rappelé d'emblée l'objectif - *« Faire de Clermont Métropole la capitale économique du centre de la France »* - et souligné :

- Les 5 domaines d'activités stratégiques ciblés : Agriculture de demain ; Prévention-santé – Bien-être, bien vieillir ; Industrie du futur et mobilité ; Numérique ; Industries culturelles et créatives ;

- Les 6 axes majeurs pour le développement d'une offre de services urbains (leviers d'actions) : Démarche d'attractivité économique ; Accompagnement et accueil des entreprises ; Dynamiser l'entrepreneuriat ; Enseignement supérieur, recherche et innovation ; Soutien à l'emploi et à l'insertion économique ; Attractivité touristique.

La Direction Générale Dynamiques Économiques et Emploi a ensuite décliné ces 6 axes de développement pour une offre de services urbains :

- Une démarche d'attractivité économique : *« Nous avons mis en place une véritable feuille de route de marketing territorial avec 12 actions pour l'attractivité économique. Nous sommes dans une logique de séduction au niveau national. D'abord, il s'agit de promouvoir la destination Clermont. Ensuite, notre but est de capter des investissements et des talents. Enfin pour que des entreprises s'installent et demeurent sur notre territoire, il faut garantir une qualité d'accueil »* ;

- Accompagnement et accueil des entreprises : *« Dans cette démarche, le cadre de vie est un atout majeur, nous renforçons notre collaboration avec les acteurs immobiliers. Comme le développement économique nécessite des terrains pour installer les entreprises, nous avons, par exemple, défini un positionnement stratégique du Parc d'activités de Sarlième. Nous avons aussi lancé une réflexion pour une politique de réhabilitation des friches industrielles »* ;

- Dynamiser l'entreprenariat : *« C'est important pour le renouvellement du tissu économique. Nous sommes hébergeurs, facilitateurs et financeurs. Nous soutenons à hauteur de 215 000 euros/an les structures d'accompagnement et de financement des projets de création d'entreprise. Nous gérons et animons 5 structures immobilières d'accueil des entreprises. Dans le cadre de notre label French Tech, nous mettons en place un fond d'investissement en mobilisant notamment des fonds privés et dans lequel l'argent public sert de levier. Actuellement, nous suivons 200 dossiers d'implantation d'entreprises »* ;

- Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI) : *« Nous avons mis en place une feuille de route en 3 axes qui sont la Métropole terreau de l'ambition avec la labellisation I-Site CAP 2025, soit 300 millions d'euros de l'État pour aider à développer l'excellence scientifique ; la Métropole laboratoire avec une aide à l'innovation et à l'expérimentation, un programme*

de soutien à la création d'entreprises innovantes et un programme pilote de recherche action ; la Métropole agora pour faire reconnaître notre dynamisme d'où le développement notamment de la Clermont Innovation Week » ;

- Soutien à l'emploi et à l'insertion économique : *« Le Plan Local d'Insertion par l'Économie (PLIE) accompagne au moins 1700 personnes (bénéficiaires du RSA, migrants…) alors que l'objectif fixé en 2014 était de 1100. Nous avons consolidé aussi nos chantiers d'insertion et pris en 2019 la compétence au Département du Fonds d'Aide aux Jeunes et la Prévention Spécialisée. »*

- Attractivité touristique : *« Notre actualité, c'est l'ouverture en juin 2020 de l'auberge de jeunesse, une étude du parc d'hébergement touristique (hôtels, Airbnb…) qui confirme que le tourisme clermontois repose beaucoup sur le tourisme d'affaires, le financement de l'office de Tourisme métropolitain… »*.

1- Échanges autour de l'engagement

Après la présentation par l'Agence d'Urbanisme et de Développement de Clermont Métropole, lors de la réunion le 13 juin 2019, une discussion s'était engagée entre les membres du groupe de travail. En effet, certains pensaient *« qu'un tel engagement ne peut être qu'en cours car c'est un travail qui ne sera jamais achevé. »* D'autres avaient souligné *« que beaucoup de choses ont été faites mais il y a aussi de beaux ratés et il reste encore beaucoup à faire. »* D'autres encore avaient rétorqué : *« au regard de la présentation, il est bien impossible de savoir si quelque chose a été réalisé ».* D'autre enfin, moins critiques avaient indiqué : *« les intentions qui nous ont été présentées nous séduisent*. *Ces documents d'orientation témoignent de la volonté politique et créent à priori les conditions favorables à l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité de la ville car le cadre réglementaire semble favorable »*. Au final, tout le monde s'était accordé pour considérer que *« des éléments complémentaires concrets seraient utiles pour évaluer l'état d'avancée de l'engagement »*.

La Direction du Développement, Social et Urbain avait donc proposé de demander aux services municipaux concernés d'apporter, lors d'une réunion à l'automne, des compléments d'information sur le développement des quartiers et l'amélioration du cadre de vie, notamment au niveau du bâti et des grandes réalisations ; des exemples concrets pour illustrer les plans présentés (PLU, PLH, PDU…) ; ainsi qu'une présentation sur le développement économique du territoire.

Lors de sa séance plénière du 27 juin 2019, l'Observatoire avait confirmé l'impossibilité de se prononcer sur l'engagement en l'état. Prenant à son compte celui proposé par le groupe de travail, il avait émis l'avis provisoire suivant : *L'Observatoire note que les documents d'orientation présentés témoignent de la volonté politique d'améliorer le cadre de vie comme de renforcer l'attractivité de Clermont-Ferrand. Les plans et programmes exposés révèlent « des intentions séduisantes » et « créent les conditions » de l'amélioration de notre cadre de vie et de notre développement. En revanche, il manque d'éléments attestant de réalisations ou de projets en cours pour émettre un avis argumenté. Dans l'attente de ces éléments concrets qui doivent lui être apportés lors de la réunion de l'Observatoire prévue en septembre 2019, ce dernier préfère reporter l'évaluation*

de l'engagement « L'amélioration de notre cadre de vie et de notre développement… L'attractivité de la ville est indispensable pour les investisseurs, l'emploi, les entreprises et les 38 000 étudiants ».

Ce même soir, l'ODE avait validé la proposition de la DDSU d'apporter des éléments complémentaires, lors d'une réunion à la rentrée, afin de permettre son évaluation.

Cette réunion s'est tenue le 16 octobre 2019. L'Observatoire souligne d'emblée : *« Comme le révèle le compte-rendu de cette réunion, la durée des échanges et la teneur des propos, témoignent du sérieux du groupe de travail dans sa volonté d'aboutir à l'émission d'un avis et du fonctionnement démocratique de l'ODE, mais aussi de la diversité des opinions exprimées sur cet engagement et de la difficulté à trouver un compromis pour émettre cet avis. Il apparaît que cette difficulté tient essentiellement à la nature même de l'engagement et à la manière dont il est rédigé - notamment à l'absence de mesures précises pour le compléter - car l'une comme l'autre laisse la part trop belle à l'appréciation de chacun en fonction de sa manière de vivre la ville. Il est important de noter que le groupe a fait l'effort de trouver une porte de sortie pour mener à bien sa mission d'évaluation. »*[1]

A l'issue des trois présentations réalisées le 16 octobre par les services, l'essentiel des échanges a porté sur l'amélioration du cadre de vie. Plusieurs thématiques ont été abordées et toutes ont fait débats : l'urbanisation, la qualité des projets immobiliers, l'augmentation du nombre de logements *« sociaux ou non »*, les pistes cyclables, la circulation automobile *« trop dense, complexe, faute de solutions alternatives de mobilité aussi intéressante et pratique que la voiture »*, les transports en commun, le Plan Local d'Urbanisme *« ambitieux mais, trop récent pour en voir les effets, et peut-être insuffisamment suivi de contrôles »*, l'absence de concertation avec les citoyens, *« pourtant premiers utilisateurs de la ville »*, pour certaines réalisations urbaines…

A l'inverse un consensus s'est dégagé concernant l'attractivité de la ville sur le plan du développement économique, de la place des étudiants, *« plus nombreux »,* avec « *de bonnes choses faites pour leur intégration dans la cité »*, de la modernisation de l'offre culturelle *« avec des gens qui viennent de Lyon pour voir des spectacles à Clermont-Ferrand »*, de l'image de la ville *« qui a changé, passant du négatif au positif, avec un dynamisme et une volonté plus affirmée de faire savoir ce que l'on fait »*… Une diversité de critères que résume la remarque d'une participante : « *L'attractivité de la ville est certaine aujourd'hui alors qu'elle n'existait pas auparavant. »*

Difficile alors de parvenir à un avis commun autour de l'engagement. Pour certains, *« il sera toujours en cours de réalisation car des outils existent, des choses sont faites mais ce ne sera jamais achevé donc toujours en cours de réalisation. »* Pour d'autres, *« pour l'attractivité, c'est tenu mais pour le cadre de vie, je ne sais pas. »* Pour d'autres encore, *« l'engagement est tenu dans sa globalité »*, d'autant plus *« qu'il s'agit de juger s'il y a eu une amélioration et c'est le cas, même si les choses*

1 L'ODE propose dans ce rapport une synthèse des débats qui se sont tenus lors de cet atelier et invite le lecteur qui souhaiteraient plus de détails à consulter le compte-rendu du groupe de travail du 16 octobre 2019, disponible à la Direction du Développement social urbain.

devront continuer de s'améliorer » ou, au contraire, *« d'accord pour l'attractivité, mais pour le reste ce n'est pas tenu »* car *« il y a de très belles réalisations mais aussi des ratés entrainant une amélioration dans certains quartiers et une dégradation dans d'autres. »* Et pour d'autres enfin, *« même si plusieurs réalisations ne sont pas à la hauteur, il existe une amélioration générale. Aujourd'hui, la municipalité se soucie davantage de mettre en valeur la ville par une recherche d'unité visuelle et esthétique qui n'existait pas dans les programmes antérieurs. »*

Pour trancher, le groupe a donc décidé de traiter les deux aspects séparément. Un simple tour de table a suffi pour faire l'unanimité autour de la dimension *« attractivité »* de l'engagement : *« l'engagement est tenu et nous notons un renforcement de l'attractivité de la ville. »* En revanche, concernant *« l'amélioration du cadre de vie »*, les avis continuant à diverger, le groupe de travail est passé au vote à main levée avec le résultat suivant : 6 *« tenu »*, 3 *« en cours de réalisation »* et 1*« non réalisé »*.

Au regard du tour de table et des résultats du vote, le groupe de travail s'est accordé pour évaluer l'engagement, *« L'amélioration de notre cadre de vie et de notre développement… L'attractivité de la ville est indispensable pour les investisseurs, l'emploi, les entreprises et les 38 000 étudiants »*, comme étant tenu. Il s'est aussi entendu pour nuancer cette évaluation en indiquant que *« l'amélioration du cadre de vie n'est pas homogène dans tous les quartiers de la ville »*, que *« certaines opérations d'urbanisme se révèlent très pertinentes mais que d'autres ne vont pas dans le sens d'une amélioration du cadre de vie »,* que *« le Plan Local d'Urbanisme est trop récent pour avoir fait ses preuves mais apparaît positif dans son ambition »*.

L'Observatoire des engagements approuve la méthode adoptée, les remarques et nuances apportées et fait sien l'avis émis par les participants à ce groupe de travail.

12- Avis de l'Observatoire concernant cet engagement

L'Observatoire tient à souligner les difficultés rencontrées pour évaluer l'engagement intitulé *« L'amélioration de notre cadre de vie et de notre développement… L'attractivité de la ville est indispensable pour les investisseurs, l'emploi, les entreprises et les 38 000 étudiants »*. Cette évaluation a nécessité deux réunions. A l'issue de la première, en juin 2019, l'ODE avait mentionné son impossibilité à émettre un avis argumenté. Les éléments apportés en octobre lui permettent d'aboutir à une conclusion commune mais au prix de longs échanges et d'un vote dans le groupe de travail concerné. L'Observatoire ne remet pas en cause la qualité des présentations faites par les services et considère que cette difficulté tient essentiellement au fait que *« l'intitulé de l'engagement est trop général voire trop flou et qu'il n'est pas accompagné, contrairement à d'autres, de mesures précises et concrètes »*.

Pour pallier ce manque de précision, le groupe de travail du 16 octobre 2019 a choisi de traiter séparément la thématique de l'attractivité et la question de l'amélioration du cadre de vie. Pour cette dernière, un vote a été nécessaire afin de trancher : 6 participants ont considéré l'engagement comme *« tenu »*, 3

comme *« en cours de réalisation »* et 1 comme *« non réalisé »*. Sur ce thème, l'engagement a donc été évalué comme tenu mais le groupe a nuancé son avis : *« l'amélioration du cadre de vie n'est pas homogène dans tous les quartiers de la ville ; certaines opérations d'urbanisme se révèlent très pertinentes mais d'autres ne vont pas dans le sens d'une amélioration du cadre de vie ; le Plan Local d'Urbanisme est trop récent pour avoir fait ses preuves mais apparaît positif dans son ambition »*. Concernant l'attractivité, les membres du groupe de travail se sont montrés unanimes :*« l'engagement est tenu. »* Et ils ont noté *« un renforcement de l'attractivité de la ville en matière d'image, de développement économique, d'accueil des étudiants, d'offre culturelle… »*

L'Observatoire des engagements approuve la méthode adoptée, confirme les remarques ainsi que les nuances apportées, et rejoint l'avis du groupe de travail. Il juge donc tenu l'engagement intitulé *« L'amélioration de notre cadre de vie et de notre développement… L'attractivité de la ville est indispensable pour les investisseurs, l'emploi, les entreprises et les 38 000 étudiants »* mais il insiste sur la nécessité pour la municipalité de se montrer vigilante sur la qualité des programmes d'urbanisme et de poursuivre ses efforts pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie à Clermont-Ferrand.

Synthèse

Créé afin évaluer l'avancée des engagements pris par le Maire de Clermont-Ferrand, Olivier Bianchi, et l'équipe municipale, dans le *« Pacte de Développement et de Solidarité »*, en date du 6 janvier 2016, l'Observatoire des engagements de la Ville de Clermont-Ferrand (ODE), constitué d'habitants et d'élus municipaux, a mené sa mission sur deux années consécutives, 2018 et 2019.

Cette mission consistait, d'une part, à déterminer si chaque engagement était « non réalisé », « en cours de réalisation », « tenu » ou « dépassé », et, d'autre part, à formuler sur chacun un avis objectif et argumenté, afin de remettre un rapport de ses travaux annuels, présenté au Conseil Municipal du mois de décembre par Gérard Bohner, Adjoint en charge de la Démocratie de proximité, président de l'Observatoire en tant que représentant désigné de Monsieur le Maire.

Pour mener à bien sa mission, l'ODE a bénéficié du soutien logistique de la Direction du Développement Social Urbain (DDSU), qui a organisé et animé ses travaux, ainsi que de l'appui d'un consultant clermontois de l'agence Palabreo, chargé, en tant que garant extérieur à la mairie et *« plume de l'Observatoire »*, de l'accompagner dans la rédaction et la mise en forme de son rapport annuel. Il a aussi pu disposer de la coopération pleine et entière de la municipalité : des élus en charge et/ou des représentants des services concernés ont présenté, documents à l'appui, les actions mises en place par leur direction pour répondre à chaque engagement évalué.

L'engagement *« La création d'un Observatoire indépendant pour l'application de ce pacte »* étant tenu de fait, du 20 décembre 2017, date de son lancement, au 21 novembre 2019, date de finalisation du présent rapport, les membres de cet Observatoire ont étudié successivement 11 engagements (7 en 2018 et 4 en 2019) :

- Pour que nos enfants aient pleinement leur place dans notre ville ;
- Pour que le « Vivre ensemble » soit une réalité concrète dans notre ville ;
- Un plan d'action de plusieurs années pour préserver la tranquillité publique et prévenir la délinquance ;
- Une gestion rigoureuse des dépenses publiques ;
- Aucune autre augmentation des taux durant toute la durée du mandat ;
- Des tarifs d'accès aux services revisités pour être plus justes ;
- Le maintien des subventions aux associations ;
- Un service public de qualité et ambitieux pour tous, que nous allons conduire et renforcer, sans externalisation ni privatisation ;
- Un plan d'investissements de 35 millions tous les ans pour tous les quartiers et tous les secteurs ;
- Pour une ville intergénérationnelle et solidaire ;
- L'amélioration de notre cadre de vie et de notre développement… L'attractivité de la ville est indispensable pour les investisseurs, l'emploi, les entreprises et les 38 000 étudiants.

L'Observatoire des engagements s'est réuni 17 fois au total. Dix-sept réunions réparties de la manière suivante :

- Une réunion de lancement ;
- Une visite du chantier de la Comédie de Clermont, scène nationale ;
- 6 séances en plénière ;
- 9 groupes de travail.

Durant ses deux années d'exercice, l'ODE a produit un ensemble de 13 documents, rédigés selon une méthodologie d'écriture collective validée par ses soins, à savoir :

- 8 comptes-rendus détaillés des groupes de travail ;
- Un Rapport intermédiaire 2018 (juillet 2018)
- Le *Rapport 2018 de l'Observatoire des engagements* (novembre 2018) ;
- Un Rapport intermédiaire 2019 (juillet 2019) ;
- Le *Rapport final de l'Observatoire des engagements (2018-2019),* (novembre 2019).

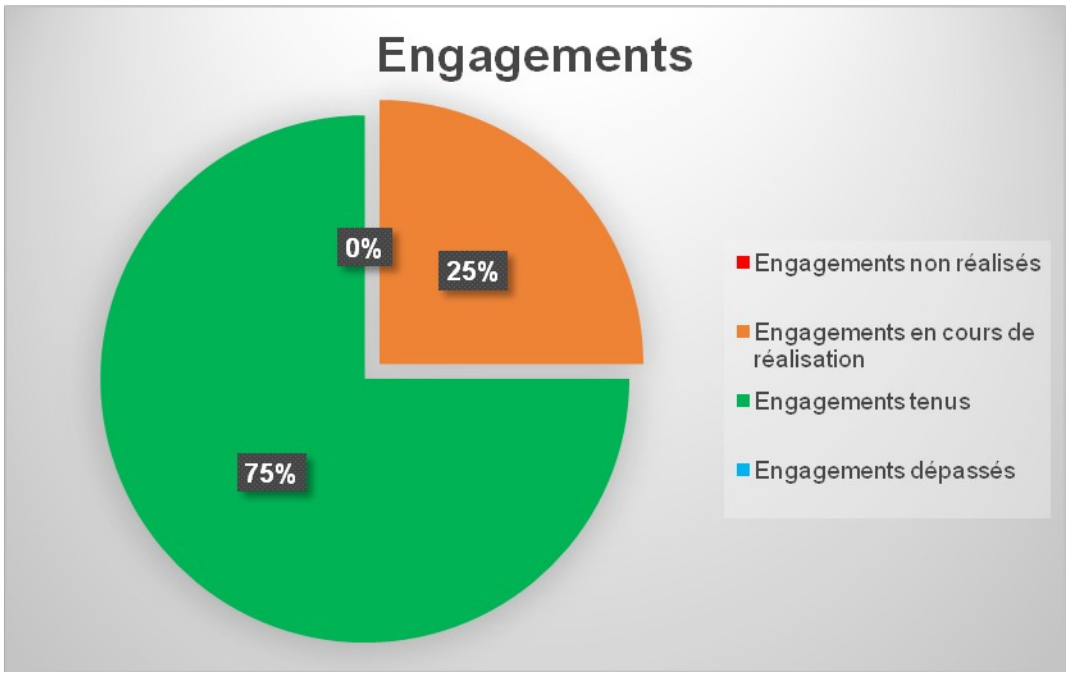
Ce corpus, ainsi que les documents présentés par les services lors des groupes de travail, sont accessibles au public en consultation à la Direction du Développement Social Urbain.

L'Observatoire des engagements a donc évalué l'intégralité des engagements du *« Pacte de Développement et de Solidarité »*, remplissant ainsi la mission qui lui avait été confiée.

❖ Évaluation quantitative des engagements

L'observatoire des engagements a étudié les 12 engagements du *« Pacte de Développement et de Solidarité »*[1], représentant un total de 35 mesures.[*]

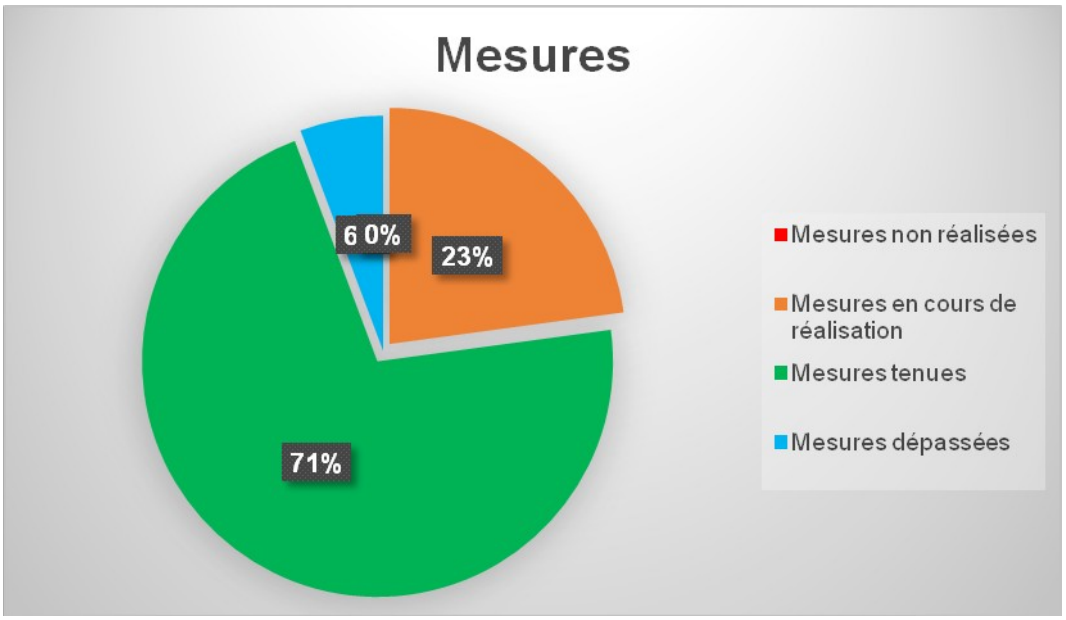
D'un point de vue quantitatif, l'évaluation des engagements se traduit de la manière suivante : aucun engagement non réalisé, 3 engagements en cours de réalisation, 9 engagements tenus – dont celui concernant la création de l'ODE, aucun engagement dépassé.



Dans le détail, concernant les mesures, les résultats quantitatifs se répartissent ainsi : aucune mesure non réalisée, 8 mesures en cours de réalisation, 25 mesures tenues, 2 mesures dépassées.

1 Pour rappel, le *« Pacte de Développement et de Solidarité »* se décline en 10 *« mesures fortes »* constituées de 12 engagements, la quatrième *« mesure forte »* comprenant les 3 engagements suivants : *« Pour que nos enfants aient pleinement leur place dans notre ville »*, *« Pour que le Vivre ensemble soit une réalité concrète dans notre ville »*, *« Pour une ville intergénérationnelle et solidaire »*, trois engagements que l'Observatoire a choisi dévaluer séparément. Voir le *« Pacte de Développement et de Solidarité »* en annexe.

[*] Pour rappel, sur 12 engagements, 4 étaient accompagnés d'une série de mesures précises, 8 ne comprenaient pas de mesures précises. Ces derniers ont été considérés comme des mesures en soi. Chacun est aussi comptabilisé comme une mesure.



❖ Évaluation qualitative des engagements

L'évaluation de l'Observatoire ne saurait se limiter à des éléments quantitatifs. Ses membres insistent sur l'importance des arguments justifiant l'avis donné sur chaque engagement étudié. Ils attirent aussi l'attention des élus municipaux sur leurs débats et les commentaires, accompagnant de nombreuses mesures, résumés dans les pages précédentes de ce rapport, le détail de leurs échanges figurant dans les comptes-rendus des groupes de travail.

Engagements	Avis de l'Observatoire
« La création d'un Observatoire indépendant pour l'application de ce pacte. »	L'Observatoire des engagements de la Ville de Clermont-Ferrand a été lancé le 20 décembre 2017. L'engagement *« La création d'un Observatoire indépendant pour l'application de ce pacte »* est donc tenu de fait.
	Dans son rapport 2018, l'Observatoire des engagements avait émis l'avis suivant : - Après des échanges concernant principalement les mesures en cours de réalisation, l'Observatoire considère que l'engagement *« Pour que nos enfants aient pleinement leur place dans notre ville »* apparait globalement tenu puisque sur neuf mesures présentées, deux seulement sont en cours de réalisation, six sont tenues et une s'avère dépassée. L'Observatoire pondère cependant son avis, cette pondération se traduisant par l'usage de l'adverbe « globalement », en soulignant le fait que deux mesures ne sont *« qu'en cours de réalisation »* : la rénovation programmée des restaurants scolaires

« Pour que nos enfants aient pleinement leur place dans notre ville »	des écoles Jean Macé, Pierre Mendès France, Jules Michelet et Victor Duruy, ainsi que la création d'un centre d'art pour les 0-6 ans. Sur ce dernier point, l'Observatoire s'accorde pour indiquer que *« l'action a débuté, que la phase test est achevée, que le projet entre dans sa phase d'étude mais qu'il reste encore du travail avant de pouvoir considérer la mesure comme totalement tenue. »* Concernant la rénovation des restaurants scolaires, les membres de l'Observatoire complètent : *« la rénovation de deux restaurants scolaires a pris du retard. Elle est programmée dans les prochaines années, mais n'est pas achevée pour l'heure. Les travaux devraient démarrer en 2020, suite à la fin des études, prévue pour 2019 d'après les informations recueillies durant la réunion du groupe de travail. »* L'observatoire conclut qu'il suivra avec attention l'avancée de la réalisation de cette mesure notamment l'achèvement de la phase d'étude en temps voulu et le calendrier prévisionnel des travaux. Au regard des informations apportées par les services en 2019, l'ODE mentionne dans ce rapport final : *« le centre d'art pour les 0-6 ans a été créé »* et *« la rénovation des restaurants scolaires des écoles Jean Macé et Pierre Mendès France est achevée, celle de Jules Michelet et Victor Duruy reste inscrite dans le Schéma directeur de l'Enfance »*. Finalement, au 21 novembre 2019, sur neuf mesures, une seulement demeure en cours de réalisation. L'Observatoire des engagements prend acte de ces évolutions sans modifier son avis : l'engagement *« Pour que nos enfants aient pleinement leur place dans notre ville »* est globalement tenu.
« Pour que le Vivre ensemble soit une réalité concrète dans notre ville »	L'engagement *« Pour que le Vivre ensemble soit une réalité concrète dans notre ville »* implique la mise en œuvre de mesures très diverses par nature. L'Observatoire distingue donc un groupe de mesures liées aux transformations urbaines et un autre *« plus sociétale et en rapport avec la population »*. Concernant les mesures en faveur du développement de la nature en ville ainsi que des déplacements durables et le développement de zones de circulation apaisées, l'engagement est évalué comme étant en cours de réalisation. Les membres de l'Observatoire argumentent cet avis par une synthèse de différentes positions : *« Le développement de la place de la nature et du transport durable à Clermont-Ferrand en est à ses débuts. Le chantier est vaste et le travail qu'il reste à accomplir est très important. Cependant, nous sentons une volonté politique qui va dans le sens des engagements pris. Des éléments concrets montrent qu'un pas a été franchi. Les travaux vont s'échelonner dans le temps et nous espérons que ce sentiment va se confirmer. »* Concernant les mesures *« plus sociétales et en rapport avec la population »,* l'Observatoire considère que l'engagement est tenu car *« sur 5 mesures présentées 4 sont tenues et une seule est en cours de réalisation avec un choix de développement pour le Wi-Fi libre approuvé par l'ensemble des membres de l'Observatoire ».* Malgré cette diversité des mesures proposées, l'Observatoire, soucieux de donner un avis global sur cet engagement, le considère comme en cours de réalisation avec cependant une proportion notable de mesures tenues.

« Un plan d'action de plusieurs années pour préserver la tranquillité publique et prévenir la délinquance »	Malgré la faiblesse de son intitulé, en matière d'objectif et en comparaison aux mesures présentées, l'engagement « *Un plan d'action de plusieurs années pour préserver la tranquillité publique et prévenir la délinquance* » se traduit par une réorganisation profonde du service, une optimisation de moyens pour mener à bien des missions nouvelles et/ou prioritaires, un renforcement essentiel de la complémentarité entre la Police Municipale et la Police Nationale. L'Observatoire tient aussi à souligner la grande cohérence entre la volonté politique et les moyens mis en œuvre. Il considère donc que cet engagement est tenu à ce jour.
« Une gestion rigoureuse des dépenses publiques »	Le groupe de travail a considéré d'emblée l'engagement comme tenu. Néanmoins, deux positions sont apparues quand il s'est agi de justifier cet avis. D'un côté : *« On nous a présenté une méthode et je ne remets pas en cause le professionnalisme des services, mais nous manquons de compétences pour juger des résultats. »* Et *« nous n'avons pas assez d'exemples. »* De l'autre, *« au contraire nous avons tous les éléments pour juger que cet engagement est tenu »* car *« des diagnostics ont été faits et on nous les a fournis. La méthode mise en place est à son maximum. »* L'Observatoire des engagements note ces positions et rejoint l'avis général du groupe de travail : l'engagement *« Une gestion rigoureuse des dépenses publiques »* est donc évalué comme tenu.
« Des tarifs d'accès aux services revisités pour être plus justes »	Dans le groupe de travail, l'avis a été unanime et l'Observatoire des engagements reprend cet avis à son compte : *« Avec l'augmentation du nombre de tranches dans la nouvelle grille tarifaire, l'engagement* « Des tarifs d'accès aux services revisités pour être plus justes » *est tenu. »*
« Le maintien des subventions aux associations »	Dans le groupe de travail, une discussion s'est engagée pour savoir si l'engagement était tenu ou dépassé. *« Il pourrait être considéré comme dépassé car les subventions aux associations ont augmenté. »* Cependant, *« la question du transfert des missions et des financements de la Ville à la Métropole rend l'évaluation plus compliquée. »* Au final, un consensus a été trouvé pour juger cet engagement tenu. L'Observatoire des engagements suit l'avis du groupe de travail et juge à son tour l'engagement *« Le maintien des subventions aux associations »* tenu.
« Aucune autre augmentation des taux durant toute la durée du mandat »	L'émission d'un avis sur cet engagement n'a entrainé aucune discussion et le groupe de travail a considéré qu'il était tenu. L'Observatoire des engagements juge donc tenu l'engagement *« Aucune autre augmentation des taux durant toute la durée du mandat »*.
	L'Observatoire des engagements souligne la volonté de favoriser le mode de gestion en régie par rapport à la délégation de service public. Il

« Un service public de qualité et ambitieux pour tous, que nous allons conduire et renforcer, sans externalisation ni privatisation »	prend aussi en considération le mouvement global consistant à reprendre en main, tant au niveau de la Ville qu'à celui de la Métropole, des services qui avaient été externalisés. En revanche, si le groupe considère comme tenu le caractère *« sans externalisation ni privatisation »* de l'engagement, il estime ne pas pouvoir statuer sur sa dimension *« un service public de qualité et ambitieux »*, en raison d'une formulation trop floue voire imprécise. Aussi, les membres de l'Observatoire considèrent-ils que l'engagement *« Un service public de qualité et ambitieux pour tous, que nous allons conduire et renforcer, sans externalisation ni privatisation »* est seulement en cours de réalisation.
« Un plan d'investissements de 35 millions tous les ans pour tous les quartiers et tous les secteurs »	L'Observatoire considère l'engagement comme tenu jusqu'en 2019 car les investissements réalisés atteignent, voire dépassent certaines années, l'objectif de 35 millions d'euros. Cependant, le Plan Pluriannuel d'Investissement courant jusqu'en 2022, cet engagement s'avère difficile à évaluer pour les années à venir. L'engagement *« Un plan d'investissement de 35 millions tous les ans, pour tous les quartiers et tous les secteurs »* est donc jugé en cours de réalisation avec *« un avis très favorable au regard des éléments présentés »*.
Pour une ville intergénérationnelle et solidaire »	L'Observatoire des engagements reconnaît le renforcement de la politique sociale notamment via le Centre Communal d'Action Sociale et le caractère volontariste des nouvelles actions mises en place. Il souligne aussi le travail mené par l'équipe du pôle petite enfance ouvert à La Gauthière et la dimension innovante de ce pôle par son ouverture aux initiatives citoyennes dans l'écoute et l'implication des familles. Il recommande cependant à la mairie de se montrer particulièrement vigilante concernant l'achèvement au plus vite du bâtiment censé accueillir ce pôle. Ainsi, l'ensemble des mesures étant réalisées, l'engagement *« Pour une ville intergénérationnelle et solidaire »* est considéré comme tenu.
« L'amélioration de notre cadre de vie et de notre développement… L'attractivité de la ville est indispensable pour les investisseurs,	L'Observatoire tient à souligner les difficultés rencontrées pour évaluer l'engagement intitulé *« L'amélioration de notre cadre de vie et de notre développement… L'attractivité de la ville est indispensable pour les investisseurs, l'emploi, les entreprises et les 38 000 étudiants »*. Cette évaluation a nécessité deux réunions. A l'issue de la première, en juin 2019, l'ODE avait mentionné son impossibilité à émettre un avis argumenté. Les éléments apportés en octobre lui permettent d'aboutir à une conclusion commune mais au prix de longs échanges et d'un vote dans le groupe de travail concerné. L'Observatoire ne remet pas en cause la qualité des présentations faites par les services et considère que cette difficulté tient essentiellement au fait que *« l'intitulé de l'engagement est trop général voire trop flou et qu'il n'est pas accompagné, contrairement à d'autres, de mesures précises et concrètes »*. Pour pallier ce manque de précision, le groupe de travail du 16 octobre 2019 a choisi de traiter séparément la thématique de l'attractivité et la question de l'amélioration du cadre de vie. Pour cette dernière, un vote a

l'emploi, les entreprises et les 38 000 étudiants »	été nécessaire afin de trancher : 6 participants ont considéré l'engagement comme *« tenu »*, 3 comme *« en cours de réalisation »* et 1 comme *« non réalisé »*. Sur ce thème, l'engagement a donc été évalué comme tenu mais le groupe a nuancé son avis : *« l'amélioration du cadre de vie n'est pas homogène dans tous les quartiers de la ville ; certaines opérations d'urbanisme se révèlent très pertinentes mais d'autres ne vont pas dans le sens d'une amélioration du cadre de vie ; le Plan Local d'Urbanisme est trop récent pour avoir fait ses preuves mais apparaît positif dans son ambition »*. Concernant l'attractivité, les membres du groupe de travail se sont montrés unanimes :*« l'engagement est tenu. »* Et ils ont noté *« un renforcement de l'attractivité de la ville en matière d'image, de développement économique, d'accueil des étudiants, d'offre culturelle… »* L'Observatoire des engagements approuve la méthode adoptée, confirme les remarques ainsi que les nuances apportées, et rejoint l'avis du groupe de travail. Il juge donc tenu l'engagement intitulé *« L'amélioration de notre cadre de vie et de notre développement… L'attractivité de la ville est indispensable pour les investisseurs, l'emploi, les entreprises et les 38 000 étudiants »* mais il insiste sur la nécessité pour la municipalité de se montrer vigilante sur la qualité des programmes d'urbanisme et de poursuivre ses efforts pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie à Clermont-Ferrand.

❖ Remarques générales et recommandations

L'Observatoire des engagements conclut son rapport par une série de remarques concernant le déroulement général de ses travaux et de recommandations dans l'hypothèse d'une reconduction de cette action municipale.

Les membres de l'ODE tiennent à remercier les agents de la Direction du Développement Social Urbain, qui ont organisé et animé ses travaux durant ces deux années, ainsi que les élus et représentants des services qui ont participé aux groupes de travail pour leur disponibilité, l'attention portée dans les réponses à leurs questions, et la qualité de leurs présentations. Ils insistent sur *« le sérieux et la préparation »* mais aussi sur *« l'implication »* de tous leurs interlocuteurs municipaux. *« Les élus et les directeurs sont très disponibles et très à l'écoute. Ils décrivent bien leur travail. Nous n'avons pas toujours les moyens de vérifier et les échanges sont très ouverts. »* De l'avis général, ce type d'exercice, *« riche en informations »,* présente un intérêt pédagogique remarquable dû, en particulier, à la qualité de ces présentations.

L'Observatoire constate une évolution de son effectif durant ses deux années d'exercice. Ses membres notent avec regret : *« Le collège des élus était moins représenté en 2019, nous aurions apprécié que les élus soient plus présents. Même si l'objectif n'est pas qu'ils viennent défendre leur politique, même s'ils sont informés de nos débats grâce aux comptes-rendus des groupes de travail, l'ODE représente un investissement de la part de la municipalité qui mériterait une présence plus régulière. »* Inversement, l'implication des habitants s'est renforcée : *« Peut-être est-ce dû au fait que les réunions étaient prévues plus longtemps à l'avance ? Nous étions plus nombreux à participer en 2019 et c'est une bonne chose. »*

L'évaluation de l'état d'avancée des mesures et l'émission d'un avis sur les engagements a donné lieu à des échanges riches et nourris entre les habitants. Cette confrontation des opinions individuelles pour construire un avis collectif constitue l'essence d'un Observatoire des engagements indépendant. Ainsi, *« même si nos avis étaient plus ou moins nuancés, même si des opinions divergentes ont pu s'exprimer, tout le monde a participé aux discussions et nos échanges ont toujours été très cordiaux, c'est important. Nous nous sommes prononcés sur 35 mesures et 12 engagements, pourtant, nous avons dû recourir au vote deux fois seulement et nous sommes toujours parvenus à un consensus dans le respect des positions de chacun. »*

L'Observatoire s'appuie sur cette expérience de deux ans pour soumettre plusieurs propositions afin de simplifier les travaux d'évaluation et renforcer la précision des avis émis sur les engagements. Le point essentiel concerne la formulation des engagements. *« La définition de plusieurs engagements étaient trop floue, manquait de précision, ce qui compliquait la possibilité de rendre un avis objectif. »* Ses membres espèrent être entendus : *« Nous avons la possibilité d'émettre cette critique constructive, nous sommes bien dans notre rôle et c'est une bonne chose de nous donner la possibilité de le faire. Nous espérons que cette remarque sera utile. »* Ils constatent aussi que *« lorsque les engagements sont déclinés en une série de mesures concrètes, l'évaluation s'en trouve facilitée. »*

A partir de ce double constat, l'ODE s'autorise une suggestion pour rendre plus efficace la formulation des engagements. Cette proposition fait référence à la définition classique, dite SMART, d'un objectif : Spécifique, Mesurable, Accessible, Réaliste, Temporel. Appliquée à ce cas précis, cette définition pourrait se traduire de la manière suivante : *« Un sujet, et un seul, par engagement. Pour chaque engagement, une série d'actions précises, avec échéance, et indicateurs permettant d'en apprécier la réalisation. Il serait alors plus facile d'apprécier d'abord la réalisation de chaque action, ensuite, la consolidation des différentes actions de l'engagement, et enfin la réalisation de l'engagement lui-même. Les engagements pourraient éventuellement être regroupés par thème et, de la même manière, l'évaluation de l'ensemble des engagements d'un même thème permettrait l'appréciation de ce thème. »* L'observatoire précise que cette proposition ne remet en cause ni la valeur des engagements pris par la mairie, ni celle des conclusions de son rapport ou de ses propres travaux. Elle vise seulement à ouvrir une réflexion sur l'élaboration et la rédaction des futurs engagements municipaux si cet observatoire devait être reconduit.

Dans le même état d'esprit, les membres de l'ODE ne critiquent pas la méthode employée, basée sur la confiance et la transparence, qui consiste à demander aux élus et aux représentants des services concernés de leur présenter dans des groupes de travail les actions mises en œuvre par leur direction pour répondre aux engagements de l'équipe municipale. En complément, bien que l'objectif soit d'évaluer les engagements, le collège « habitants » souhaiterait, pour les futurs ateliers, disposer à titre informatif d'éléments concernant le budget global de la mairie afin de mieux mesurer ou relativiser l'impact du coût de telle ou telle mesure. Certains émettent aussi l'hypothèse de pouvoir travailler individuellement ces réunions en amont : *« Peut-être existe-t-il des informations en ligne qui nous y aideraient, mais nous ne le savons pas. »* De plus, le 25 juin 2019, les membres de

l'Observatoire ont eu l'opportunité de visiter le chantier de la Comédie de Clermont, scène nationale. Sept membres du collège « habitants », guidés par Patrick Borderie, chargé d'opération Scène Nationale à la Direction du Patrimoine Bâti, ont ainsi pu découvrir cette réalisation. *« Cette visite était riche d'enseignements et nous a permis de ramener un peu de concret dans notre travail d'observateurs. Une expérience à renouveler, voire à développer, dans les années futures. »* Ces remarques aussi visent uniquement à renforcer le dispositif.

En conclusion, indépendamment de ces éventuelles améliorations à apporter, les membres de l'Observatoire soulignent leur satisfaction d'avoir pu participer à une telle expérience. Ils insistent sur l'intérêt et l'utilité de cette action mise en place par la mairie, et recommandent de l'inscrire dans la durée. Conscients de l'importance de son rôle, ils espèrent donc voir perdurer cet outil essentiel de la vie démocratique et proposent la reconduction d'observatoires associant des Clermontois.

Annexes

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Le Maire

Clermont-Ferrand, le 6 janvier 2016

Clermontoise, Clermontois

Chaque année, le vote du budget constitue un acte politique majeur. Si le budget 2015 était un budget de transition, celui de 2016 a une importance capitale car il détermine les engagements et les moyens nécessaires pour continuer la transformation et le développement de notre ville.

Je vous propose aujourd'hui un budget d'engagement. Avec un seul objectif : poursuivre la transformation et le développement de notre ville.

C'est pour cette raison que nous demandons aux Clermontois un effort fiscal de 8,3 millions d'euros, uniquement cette année. Il n'y aura en effet aucune autre augmentation des taux d'imposition durant toute la durée du mandat. ***Cet effort nous engage autour d'un pacte de solidarité et de développement.***

Pourquoi ?

Parce que la Ville de Clermont-Ferrand, comme beaucoup d'autres collectivités, évolue dans un ***contexte budgétaire difficile.***

Nous devons tout d'abord continuer à rembourser les investissements des années précédentes. Des investissements comme les aménagements urbains liés au tramway, la rénovation de l'Opéra-théâtre ou la place de Jaude qui ont initié la transformation de notre ville.
À ces remboursements, s'ajoutent les emprunts dits toxiques contractés précédemment (ici comme dans de nombreuses villes) et la baisse de plus de 12 millions d'euros de dotations sur le budget de la Ville pour participer au désendettement de l'État.
Tout cela handicape fortement notre situation financière.

J'ai mis en place depuis plus d'un an une politique de sobriété, qui s'appuie sur une gestion rigoureuse de l'argent public.

Pour faire face à cette contrainte budgétaire, j'ai mis en place depuis plus d'un an ***une politique de sobriété, qui s'appuie sur une gestion rigoureuse de l'argent public.*** *Chaque décision, chaque engagement financier sont examinés avec la plus grande attention et chaque euro investi doit être justifié au regard du service qu'il rend aux Clermontois.*
Ainsi, j'ai déjà pris des mesures d'économie pour la durée du mandat : suppression de nombreux véhicules, pas de remplacement systématique des agents municipaux, baisse conséquente des frais de réception, etc. ***Les élus comme l'administration doivent être exemplaires.***

Les élus et l'administration doivent en premier lieu montrer l'exemple et être irréprochables.

Je ferai en sorte que la communauté urbaine apporte ***plus de justice financière.*** *Aujourd'hui, les Clermontois contribuent fiscalement chaque année à l'entretien, la rénovation ou la construction d'équipements qui profitent à tous les habitants de l'agglomération. Cette situation doit cesser et la charge doit être plus équitablement répartie.*

Tous ces efforts font partie intégrante de notre volonté de moderniser notre administration, pour dégager des marges de manœuvre et continuer à investir fortement pour notre ville.

Hôtel de Ville - BP 60 - 63 033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 42 63 63 - Fax 04 73 42 63 39 - contact@ville-clermont-ferrand.fr - www.clermont-ferrand.fr

Il n'est pas juste que les clermontois contribuent seuls à la gestion d'équipements qui profitent aussi aux autres communes.

Aussi, à travers ce pacte, je m'engage à poursuivre le développement de notre ville, à construire ou rénover des équipements sportifs, éducatifs ou culturels, à renforcer l'entretien et l'aménagement de tous les quartiers. Ce sont ainsi ***35 millions d'euros chaque année qui seront investis au service des Clermontois.***
Sur la durée du mandat, 43 millions au total seront consacrés à l'entretien de l'espace public (rénovation et nettoyage des rues...). Ce sont aussi 7,2 millions qui seront consacrés à la rénovation d'écoles et de restaurants scolaires.

Mais investir c'est aussi soutenir l'économie de demain, garantir l'emploi dans une multitude de TPE et PME du secteur du bâtiment et des travaux publics. ***Nous devons défendre et développer concrètement l'emploi sur notre territoire.***

35 millions d'euros chaque année seront utilisés au service des Clermontois.

Nous allons ***renforcer toutes les actions mises en œuvre,*** *au quotidien,* ***pour offrir à chacun, quels que soient son quartier, son niveau de vie, tout ce qui permettra de mieux vivre ensemble.***
Qu'il s'agisse de nos enfants *avec l'ouverture de la restauration scolaire pour tous les enfants le mercredi midi, avec un pass culture pour tous les enfants, ou la création d'un centre d'initiation artistique pour les 0-6 ans.*
Qu'il s'agisse de solidarité avec *dix millions d'euros de subventions votés chaque année pour les associations, quand de nombreuses villes se désengagent. Avec le renforcement des actions en faveur des seniors et l'accompagnement du Centre communal d'action sociale pour le soutien aux plus démunis.*
Qu'il s'agisse de prévention et de tranquillité publique *avec, par exemple, le renforcement de la vidéo-protection et la création programmée de 8 postes de policiers municipaux.*
Qu'il s'agisse de nos espaces publics *avec un plan d'aménagement urbain de 47,8 millions d'euros, pour l'aménagement des quartiers, fleurissement/végétalisation des rues...*
Ce ne sont que quelques exemples parmi de nombreux autres qui illustrent ***notre volonté déterminée d'être toujours plus proches de vous,*** *en développant des services publics adaptés à vos attentes et toujours plus innovants, plus efficaces,* ***pour une ville partagée où chacun a pleinement sa place.***

Vous offrir des services publics performants et adaptés constitue l'une de nos priorités absolues.

10 millions d'aides et aucune baisse de subventions aux associations.

Enfin, ce pacte est nécessaire car ***Clermont-Ferrand est aujourd'hui à la croisée des chemins. Ou nous continuons à transformer cette ville*** *pour la rendre plus juste, plus dynamique, plus solidaire,* ***ou bien nous ratons l'opportunité de poursuivre notre développement.***
Vous pouvez compter sur nous pour continuer à transformer et développer notre ville, pour poursuivre nos investissements et vous offrir les services de qualité que vous attendez. ***Construisons ensemble notre ville de demain !***

Aucune autre augmentation durant toute la durée du mandat.

Ce pacte est l'engagement de ma détermination et de ma mobilisation, au service de tous pour que nous construisions tous ensemble une ville harmonieuse, attractive et juste.

Bien à vous

Olivier Bianchi

Maire de Clermont-Ferrand
Président de Clermont Communauté

PACTE DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOLIDARITÉ

Le Conseil municipal du 5 janvier 2016 a voté une augmentation de 9 % de la fiscalité - soit près de 8,5 M€ de recettes attendues par la Ville.
Nous savons que cet effort est conséquent, c'est pourquoi je vous propose ce ***Pacte de solidarité et de développement,*** dans le respect du projet pour lequel vous nous avez élus.

- Parce que le contexte budgétaire est difficile, notamment avec la baisse des dotations de l'État.
- Parce qu'il est nécessaire, - plus encore avec notre nouvelle région - de développer notre ville et d'assurer l'attractivité de Clermont-Ferrand, sa place en Auvergne-Rhône-Alpes et son rayonnement en France et à l'international afin de développer l'emploi.
- Parce que notre ville a besoin de réaliser des investissements indispensables pour vous offrir les services publics que vous attendez.
- Parce que chacun doit avoir concrètement les moyens de vivre ensemble, dans une ville agréable, dynamique et juste.

La majorité municipale a fait le choix d'augmenter les impôts locaux pour 2016 en une seule fois pour toute la durée du mandat.

Ce pacte de développement et de solidarité est un engagement politique majeur avec vous et pour vous.

Ce pacte se décline en 10 mesures fortes que nous tiendrons jusqu'à la fin du mandat actuel :

1. **Aucune autre augmentation** des taux durant toute la durée du mandat.

2. **Une gestion rigoureuse des dépenses publiques**
Chaque euro dépensé par la Ville doit être justifié. Toutes les pratiques sont examinées pour trouver un coût moins élevé, en vous garantissant la même qualité de service.

3. **Un service public de qualité et ambitieux pour tous,** que nous allons conduire et renforcer, sans externalisation ni privatisation.

4. **La poursuite des grandes politiques publiques et des réalisations innovantes.**

Pour que nos enfants aient pleinement leur place dans notre ville :
- **le pass culture** qui donne accès gratuitement aux enfants et à leur famille aux musées de la Ville,
- la création de poste de médiateurs culturels
- des temps de repos supplémentaires pour les enfants de 16 h à 16 h 30
- la restauration scolaire pour tous les enfants le mercredi
- des taux d'encadrement en école élémentaire de 1 pour 18 enfants - au lieu de 1 pour 20
- un pass 3e pour faciliter la découverte des métiers de la collectivité de Clermont-Ferrand
- la gratuité des déplacements scolaires en transports en commun pour les écoles maternelles et primaires de la ville
- la rénovation programmée des restaurants scolaires des écoles Jean-Macé, Perre-Mendès-France, Jules-Michelet et Victor-Duruy.
- la création d'un centre d'art pour les 0-6 ans.

Pour que le « Vivre ensemble » soit une réalité concrète dans notre ville

- le développement de la nature dans la ville (végétalisation…)
- des déplacements durables et le développement des zones de circulation apaisées
- une grande création artistique urbaine « les effervescences »
- une place de Jaude animée avec notamment un grand marché chaque mois autour de produits du terroir
- un plan pluriannuel pour lutter contre les incivilités en matière de propreté
- une grande concertation sur les quartiers (après la culture, l'éducation et les transports)
- le développement du wi-fi libre sur la ville
- le renforcement de la charte de la vie nocturne
- le soutien aux projets étudiants
- le soutien à l'emploi d'éducateurs diplômes dans les clubs ayant un projet sportif.

Pour une ville intergénérationnelle et solidaire

- la création de salles de détente dans les maisons de retraite
- l'implantation à La Gauthière d'un pôle petite enfance ouvert à des initiatives citoyennes
- la mise en place d'un guichet unique/plate-forme de services à l'attention des seniors
- **le renforcement d'une politique sociale volontaire** notamment via le Centre communal d'action sociale.

5 › Le maintien des subventions aux associations
Quand de nombreuses villes se désengagent, 10 millions d'euros de subventions sont votés chaque année aux associations qui sont des acteurs indispensables au lien social et au bien-être et sont une force de notre territoire.

6 › Des tarifs d'accès aux services revisités pour être **plus justes**

7 › Un plan d'action de plusieurs années **pour préserver la tranquillité publique et prévenir la délinquance** avec par exemple :

- la création de 8 postes de policiers municipaux
- le développement de la vidéo-protection
- la mise en place d'un centre de supervision urbaine partenarial
- un plan pluriannuel de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.

8 › L'amélioration de notre cadre de vie et de notre développement…
L'attractivité de la ville est indispensable, elle est même vitale : pour les investisseurs, l'emploi, les entreprises et les 38 000 étudiants.

9 › Un plan d'investissements de 35 millions tous les ans pour tous les quartiers et tous les secteurs

- 43 528 500 euros au total pour l'entretien des espaces publics (600 kilomètres de rues, sécurisation des groupes scolaires, 18 000 points lumineux…)
- 38 000 000 euros pour la politique culturelle (Scène Nationale, la Diode (Maison de tous les jeux), l'église Saint-Pierre-des-Minimes…
- 37 657 400 euros pour les politiques sportives (ex : Stade Philippe-Marcombes, équipements sportifs Fontaine-du-Bac, Leclanché)
- 37 055 000 euros pour l'accessibilité et l'entretien des bâtiments
- 47 950 900 euros pour les aménagements urbains et le foncier (ex : aménagements de la place des Carmes, de la Libération, quartier Saint-Jean, la Gare, renouvellement urbain La Gauthière, Saint-Jacques, acquisition de l'Hôtel-Dieu…)
- 7,2 millions pour la politique éducative (écoles, crèches et restauration scolaire).
- 4 488 000 euros pour le complexe éducatif de Theix, la rénovation du Château-des-Vergnes et d'autres lieux.

10 › La création d'un Observatoire indépendant pour l'application de ce pacte
Ce pacte sera mis en œuvre dans le cadre de la méthode qui est celle de l'équipe municipale : dialogue et concertation en toute transparence avec les citoyens. Cet observatoire, indépendant, sera chargé de contrôler l'application et le suivi de ce pacte.

Service de Communication Ville de Clermont-Ferrand - Impression : SIC PEFC 10-31-2211

Composition de l'Observatoire des engagements au 1er janvier 2018

Collège « Habitants »			
Civilité	**Nom**	**Prénom**	**Quartier**
M.	CORNEILLE	Hervé	Cathédrale, Delille, la Gare
M.	BELMONT	Alain	Champratel, la Plaine, les Vergnes
M.	KUBIAK	Pierre	Landais, Fontaine du Bac, la Pardieu, Oradou
M.	GUILLAUME	Pierre	Poncillon, Vallières, les Salins
Mme	LAMY	Jocelyne	Montferrand
Mme	JARGEAIX	Michèle	Jaude, Fontgiève, Saint-Alyre, Galaxie
Mme	BLANCARD	Sonia	Jaude, Fontgiève, Saint-Alyre, Galaxie
M.	BAUMANN	Mathieu	Poncillon, Vallières, les Salins
M.	NUGIER	Bernard	Jaude, Fontgiève, Saint-Alyre, Galaxie
M.	LELOUCH	Jean-Pierre	Jaude, Fontgiève, Saint-Alyre, Galaxie
M.	GENEVRIER	Luce	Saint-Jacques
Mme	CAPELANI	Michèle	Chanteranne, Chanturgue
Mme	VEAR	Félicity	Herbet, le Brézet, Saint-Jean
Mme	TERS	Yvette	Champratel, la Plaine, les Vergnes
Mme	ROBILLON	Marie-Thérèse	Herbet, le Brézet, Saint-Jean

Collège « Élus »			
Civilité	**Nom**	**Prénom**	**Groupe Politique**
M.	BOHNER	Gérard	Représentant d'Olivier Bianchi
Mme	NOUHEN	Françoise	Membre de Droit
M.	BLANC	Jean-Luc	Groupe Rassemblement de la Droite et du Centre
M.	AUSLENDER	Jérôme	Groupe Socialiste
M.	BOHELAY	Philippe	Groupe Démocrate Social
Mme	BONNET	Monique	Groupe Racine
Mme	ROGUE-SALLARD	Dominique	Groupe Europe Écologie Les Verts
Mme	TARDIEU	Sylviane	Groupe Communiste et Républicain/Front de Gauche

Composition de l'Observatoire des engagements au 1er janvier 2019

Collège « Habitants »			
Civilité	**Nom**	**Prénom**	**Quartier**
M.	CORNEILLE	Hervé	Cathédrale, Delille, la Gare
M.	BELMONT	Alain	Champratel, la Plaine, les Vergnes
M.	BENTAIBI	Salah	Champratel, la Plaine, les Vergnes
M.	GUILLAUME	Pierre	Poncillon, Vallières, les Salins
M.	HEYRIES	Daniel	Montferrand
Mme	LAMY	Jocelyne	Montferrand
Mme	JARGEAIX	Michèle	Jaude, Fontgième, Saint-Alyre, Galaxie
M.	BAUMANN	Mathieu	Poncillon, Vallières, les Salins
M.	NUGIER	Bernard	Jaude, Fontgième, Saint-Alyre, Galaxie
M.	GENEVRIER	Luce	Saint-Jacques
Mme	CAPELANI	Michèle	Chanteranne, Chanturgue
Mme	VEAR	Félicity	Herbet, le Brézet, Saint-Jean
Mme	MALLET	Suzanne	Poncillon, Vallières, les Salins
Mme	ROBILLON	Marie-Thérèse	Herbet, le Brézet, Saint-Jean

Collège « Élus »			
Civilité	**Nom**	**Prénom**	**Groupe Politique**
M.	BOHNER	Gérard	Représentant d'Olivier Bianchi
Mme	NOUHEN	Françoise	Membre de Droit Groupe Socialiste
M.	BLANC	Jean-Luc	Groupe Rassemblement de la Droite et du Centre
Mme	BERNARD	Valérie	Groupe Génération.s
M.	BOHELAY	Philippe	Groupe Démocrate Social
Mme	BONNET	Monique	Groupe Racine
Mme	ROGUE-SALLARD	Dominique	Groupe Europe Écologie Les Verts
M.	CERVANTES	Jean-Christophe	Groupe Communiste et Républicain/Front de Gauche